

135^e Session du Comité des Ministres (Chişinău, 15 mai 2026)

Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne menés en 2025

I. ÉVOLUTION GÉNÉRALE

1. La coopération dans le cadre des programmes conjoints (PJ) est l'une des pierres angulaires du partenariat stratégique entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE), fondé sur des valeurs et des priorités communes. Lors de leur quatrième Sommet tenu à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont reconnu que l'UE était « le principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe sur les plans politique, juridique et financier ». La Déclaration de Reykjavik a également souligné « l'importance des programmes conjoints de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en tant qu'expression clé de ce partenariat stratégique et de l'engagement mutuel à promouvoir des valeurs communes ».
2. Le 17 décembre 2024, le Conseil des affaires générales de l'Union européenne a approuvé les conclusions sur les priorités de l'UE en matière de coopération avec le Conseil de l'Europe pour la période 2025-2026. Celles-ci mettent en avant la portée et l'ampleur de cette coopération, en particulier par le biais des programmes conjoints, dans les domaines des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Elles reconnaissent « le rôle important joué par le Conseil de l'Europe pour ce qui est de soutenir l'alignement sur les normes européennes et de renforcer les capacités des principales institutions dans les processus de réforme menés dans les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental » ainsi que le caractère essentiel de la Politique relative au voisinage méridional du Conseil de l'Europe et du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales « dans l'amélioration du dialogue et de la coopération entre le Nord et le Sud, en favorisant la solidarité et en promouvant la stabilité et la sécurité démocratique en Europe et dans ses régions voisines ».
3. En novembre 2025, la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe a publié une fiche d'information actualisée présentant le partenariat stratégique entre les deux organisations, structuré autour de trois piliers : le dialogue politique, la coopération juridique et les programmes conjoints. La fiche d'information met en évidence les priorités de l'Union européenne au sein du Conseil de l'Europe — promotion et protection des droits de l'homme, défense de la démocratie et respect de l'État de droit — et rappelle son rôle de principal partenaire institutionnel et de premier contributeur extrabudgétaire du Conseil de l'Europe.
4. En 2025, la coopération au titre des Programmes conjoints a continué à soutenir les États membres et les pays partenaires du voisinage dans le renforcement de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit. Depuis les premières initiatives au début des années 1990, cette coopération s'est considérablement développée et a produit des résultats tangibles. Trois programmes pluriannuels multi-bénéficiaires de grande envergure (également appelés « facilités programmatiques régionales ») ont été mis en œuvre, par phases successives depuis 2015/2016, en Europe du Sud-Est, en Türkiye et dans les pays du voisinage oriental et méridional de l'UE, à savoir la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye – III, le partenariat pour la bonne gouvernance – III, et le programme Sud – V et V¹.

¹ Le Programme Sud V a bénéficié d'une prolongation de deux mois sans coûts supplémentaires et s'est achevé en octobre 2025. La nouvelle phase, Programme Sud VI, a débuté immédiatement après, en novembre 2025, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, un nouvel axe de coopération a été développé depuis 2018 pour renforcer la capacité des États membres de l'UE à poursuivre les réformes structurelles dans les domaines de l'État de droit, de la protection des droits humains, des finances publiques et de la gouvernance démocratique, en collaboration avec la SG REFORM de la Commission européenne (anciennement DG REFORM)².

5. Les conséquences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui entre désormais dans sa cinquième année, ainsi que d'autres évolutions géopolitiques majeures, ont continué d'avoir des répercussions sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe, y compris sur les Programmes conjoints. Ces dynamiques ont contraint le Conseil de l'Europe et l'Union européenne à adapter rapidement leurs priorités de coopération et leurs modalités d'intervention. Le soutien à l'Ukraine est demeuré une priorité centrale. Il a porté notamment sur l'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux, la résilience judiciaire et institutionnelle, la protection des droits humains en période de guerre ainsi que les préparatifs en vue de la reconstruction post-conflit et des réformes liées au processus d'adhésion à l'Union européenne. Dans le même temps, les répercussions régionales de la guerre, telles que l'intensification des menaces hybrides, la désinformation, le recul démocratique et les pressions socio-économiques, ont touché un large éventail d'États membres et partenaires, en particulier en Europe orientale, dans les Balkans occidentaux, dans le Caucase du Sud et dans les régions voisines.

Ces circonstances ont exigé une grande flexibilité dans la conception des programmes, l'allocation des financements et leur mise en œuvre. Dans ce contexte, les dispositifs programmatiques UE/Conseil de l'Europe se sont révélés particulièrement utiles dans la mesure où ils ont permis une reprogrammation rapide, la prolongation ou l'adaptation des activités, ainsi que le renforcement ciblé du soutien en réponse aux besoins émergents, tout en garantissant le maintien de l'alignement sur les valeurs européennes communes et les objectifs stratégiques partagés.

6. En juin 2024, des conférences intergouvernementales ont marqué l'ouverture officielle des négociations d'adhésion à l'UE avec la République de Moldova et l'Ukraine. Ces décisions ont donné un nouvel élan au renforcement de la coopération dans le cadre des Programmes conjoints. L'assistance du Conseil de l'Europe à ces pays contribue de manière significative à leurs programmes de réforme respectifs dans les domaines de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains. Les négociations d'adhésion à l'UE de ces pays détermineront les priorités de la coopération. Au moyen du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG) et d'autres Programmes conjoints concernant ces pays et, sur la base des recommandations des organes de suivi et consultatifs du Conseil de l'Europe ainsi que de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe est en mesure d'apporter un appui unique à l'Ukraine et à la République de Moldova afin de les accompagner dans ces négociations. L'expérience acquise au travers des Programmes conjoints dans la zone d'élargissement en Europe du Sud-Est est un atout précieux sur lequel il conviendra de s'appuyer pour la coopération conjointe avec l'Ukraine et la République de Moldova. En parallèle, le Partenariat pour la bonne gouvernance reste essentiel pour aider l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie à honorer leurs obligations en tant qu'États membres du Conseil de l'Europe, pour donner suite aux recommandations des organes de suivi et organes consultatifs du Conseil de l'Europe et pour exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. En raison des développements politiques en Géorgie, la Commission européenne a décidé de suspendre l'assistance technique bénéficiant directement aux autorités géorgiennes jusqu'à nouvel ordre. La décision a affecté toute l'aide bilatérale destinée aux autorités géorgiennes, dans l'attente d'une réévaluation de la situation par la Commission européenne. En même temps, la Commission européenne a indiqué que la participation aux activités régionales peut se poursuivre au niveau technique, en dehors de la Géorgie et sur une base ad hoc. La coopération avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus et le soutien à ces dernières s'est poursuivie par le biais du plan d'action 2024-2025 adopté dans le cadre du Groupe de contact. Des militants et militantes bélarussiens ont bénéficié d'un soutien au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'échanges entre pairs dans les domaines de la lutte contre la discrimination, de l'égalité et de l'élaboration de politiques publiques sensibles au genre.

7. En 2025, le volume financier global de la coopération au titre du Programme conjoint est resté globalement stable (pour plus d'informations, voir la section II). L'Accord-cadre financier de partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (FFPA), signé en octobre 2020, a facilité les négociations contractuelles sur les nouveaux programmes³.

² À compter de février 2025, la DG REFORM a été intégrée à la Task Force « Réforme et Investissement » (SG REFORM), qui poursuit la mission consistant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne en soutenant les initiatives des États membres visant à mettre en œuvre des réformes par l'intermédiaire de l'Instrument de soutien technique (TSI).

³ Le FFPA est un accord générique portant sur les aspects contractuels, administratifs et financiers de la coopération programmatique entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

8. Afin d'assurer une gestion de qualité des projets dans le cadre de la coopération au titre des Programmes conjoints, le Conseil de l'Europe a poursuivi le renforcement des capacités des équipes concernées. Des formations sur la méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe (PMM), sur l'établissement de rapports axés sur les résultats et sur la rédaction fondée sur des éléments probants ont été dispensées en 2025, et un module d'apprentissage en ligne portant sur des aspects spécifiques de la gestion axée sur les résultats a été mis à disposition à la fin de 2025. Par ailleurs, des modules d'apprentissage en ligne consacrés à des aspects spécifiques de la gestion axée sur les résultats (GAR) ont été mis à disposition à partir de la fin de 2025. Dans le cadre de la transformation numérique des processus de production de rapports sur les programmes conjoints, le mécanisme de transfert de données entre la plateforme informatique PMM du Conseil de l'Europe et le système d'échange électronique de l'Union européenne (OPSYS)⁴ a été utilisé de manière systématique tout au long de l'année 2025. Ce dispositif a permis le transfert automatisé des données de projet vers OPSYS et d'assurer le suivi des paramètres de planification et de production de rapports ainsi qu'une simplification et une harmonisation accrues des rapports adressés à l'Union européenne.

9. Les dimensions transversales ont été renforcées, notamment l'approche fondée sur les droits humains⁵, l'intégration de la dimension de genre⁶ et la contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La dimension de genre a été intégrée dans les activités de coopération, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029 et en utilisant la Boîte à outils correspondante. Les activités de formation des équipes de projet à l'intégration de la dimension de genre dans la coopération se sont poursuivies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies présente un intérêt considérable pour le Conseil de l'Europe compte tenu de son approche politique globale et d'envergure mondiale. Le Programme et Budget du Conseil de l'Europe mentionne le cas échéant les liens entre les programmes et secteurs d'activité de l'Organisation et les Objectifs de développement durable (ODD). La plupart des programmes conjoints, sinon tous, contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et à la réalisation des ODD, et en particulier l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces ». Ils concourent également à la réalisation de l'ODD 1 « Pas de pauvreté », de l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être », de l'ODD 4 « Éducation de qualité », de l'ODD 5 « Égalité entre les sexes », de l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique », de l'ODD 10 « Inégalités réduites », de l'ODD 11 « Villes et communautés durables » et de l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

10. La lutte contre les effets du changement climatique et la protection de l'environnement constituent une autre dimension transversale importante. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe contribuent indirectement à la protection de l'environnement en renforçant la gouvernance et la capacité des États à répondre plus efficacement aux défis environnementaux. La Déclaration de Reykjavík reconnaît « l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité ». Sur la base de l'expertise du Conseil de l'Europe « non seulement dans le domaine des droits de l'homme, la démocratie et de l'État de droit, mais aussi avec une expérience de longue date et largement reconnue en matière de protection de l'environnement, de gestion écologique des paysages et de santé publique », le secteur de la coopération a le potentiel d'introduire une dimension climatique et environnementale dans les discussions de secteurs et parmi les parties prenantes qui n'ont pas l'habitude d'examiner ces thèmes. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur les engagements et traités contraignants du Conseil de l'Europe qui traitent directement ou indirectement des questions environnementales. Dans ce contexte, le secteur de la coopération du Conseil de l'Europe vise à faire de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement une partie intégrante et plus visible de son action. À la suite de la Déclaration de Reykjavík, la Secrétaire Générale a créé une nouvelle Direction au sein de la DGI consacrée aux droits sociaux, à la santé et à l'environnement et, au sein de cette Direction, un Département sur le processus de Reykjavík et l'environnement. Dans le prolongement du 4^e Sommet, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a institué un Groupe *ad hoc* multidisciplinaire sur l'environnement (GME). S'appuyant sur un recueil des activités environnementales existantes, planifiées et proposées, adopté par le Comité des Ministres le 23 janvier 2025, le GME a élaboré la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement (2025-2030), ainsi qu'un plan d'action connexe⁷, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire et transversale. Le Comité des Ministres a adopté la Stratégie le 14 mai 2025 et a pris note du plan d'action afin d'en assurer la mise en œuvre effective.

⁴ Prévu dans le FFPA d'octobre 2020.

⁵ Le Guide pratique du Conseil de l'Europe relatif à l'approche axée sur les droits humains pour les projets de coopération contribue à l'application de cette approche dans la gestion de projets et les activités de coopération.

⁶ Dans le cadre de cette approche axée sur les droits humains, le Conseil de l'Europe veille à intégrer la dimension de genre dans toutes les activités des projets qu'il mène, conformément à sa Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029. Pour plus d'informations, voir la page internet du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁷ Le Conseil de l'Europe adopte une stratégie globale sur l'environnement mettant l'accent sur les droits humains - Le processus de Reykjavik et l'environnement

II. ANALYSE STATISTIQUE

11. En 2025, 49 accords de programmes conjoints entre l'UE et le Conseil de l'Europe étaient en cours d'exécution, pour une enveloppe budgétaire cumulée pluriannuelle (EBC)⁸ de 225,2 millions d'euros. Les engagements contractuels de l'Union européenne pour ces programmes s'élevaient à 176 millions d'euros (soit 78 %) tandis que le cofinancement du Conseil de l'Europe représentait 49,2 millions d'euros (soit 22 %). La liste des programmes en cours d'exécution en 2025 figure en annexe I.

12. L'enveloppe annualisée (Enveloppe budgétaire annuelle au prorata (EBA))⁹ s'élevait en 2025 à 58,5 millions d'euros (dont 45 millions d'euros pour l'Union européenne, soit 77,6 %, et 13 millions d'euros pour le Conseil de l'Europe, soit 22,4 %).

13. Le total des versements reçus de l'Union européenne au titre des Programmes conjoints entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (recettes annuelles des PC) a atteint 41,4 millions d'euros. À cela s'ajoutent 1,5 million d'euros de paiements provenant d'autres initiatives de coopération en dehors des Programmes conjoints. En tout, la part de l'Union européenne dans les recettes extrabudgétaires du Conseil de l'Europe pour l'année 2025 s'élevait à 46,5 %. L'Union européenne reste le plus gros contributeur aux activités de coopération du Conseil de l'Europe.

14. En ce qui concerne les nouveaux programmes conjoints de coopération, l'UE et le Conseil de l'Europe ont signé en 2025 12 nouveaux programmes conjoints, pour un volume total de 26,6 millions d'euros (dont 22,2 millions d'euros pour l'Union européenne, soit 83,4 %, et 4,4 millions d'euros pour le cofinancement du Conseil de l'Europe, soit 16,6 %¹⁰). Certains de ces programmes ont débuté en 2025, tandis que d'autres seront lancés au premier trimestre 2026¹¹. La liste des programmes signés en 2025 figure à l'annexe II.

15. Dans l'ensemble, la situation financière des Programmes conjoints est restée stable. L'enveloppe annualisée (EBA) a augmenté de 0,8 % par rapport au niveau de l'EBA en 2024. Les versements effectués par l'UE au titre des contrats pluriannuels (recettes annuelles des programmes conjoints) ont affiché une variation négative de 19,5 % par rapport aux paiements reçus en 2024. Cette variation s'explique principalement par la nature cyclique des Programmes conjoints, l'absence de signature de programmes dotés d'enveloppes budgétaires substantielles et la diminution du nombre et de la valeur des contrats conclus en 2024.

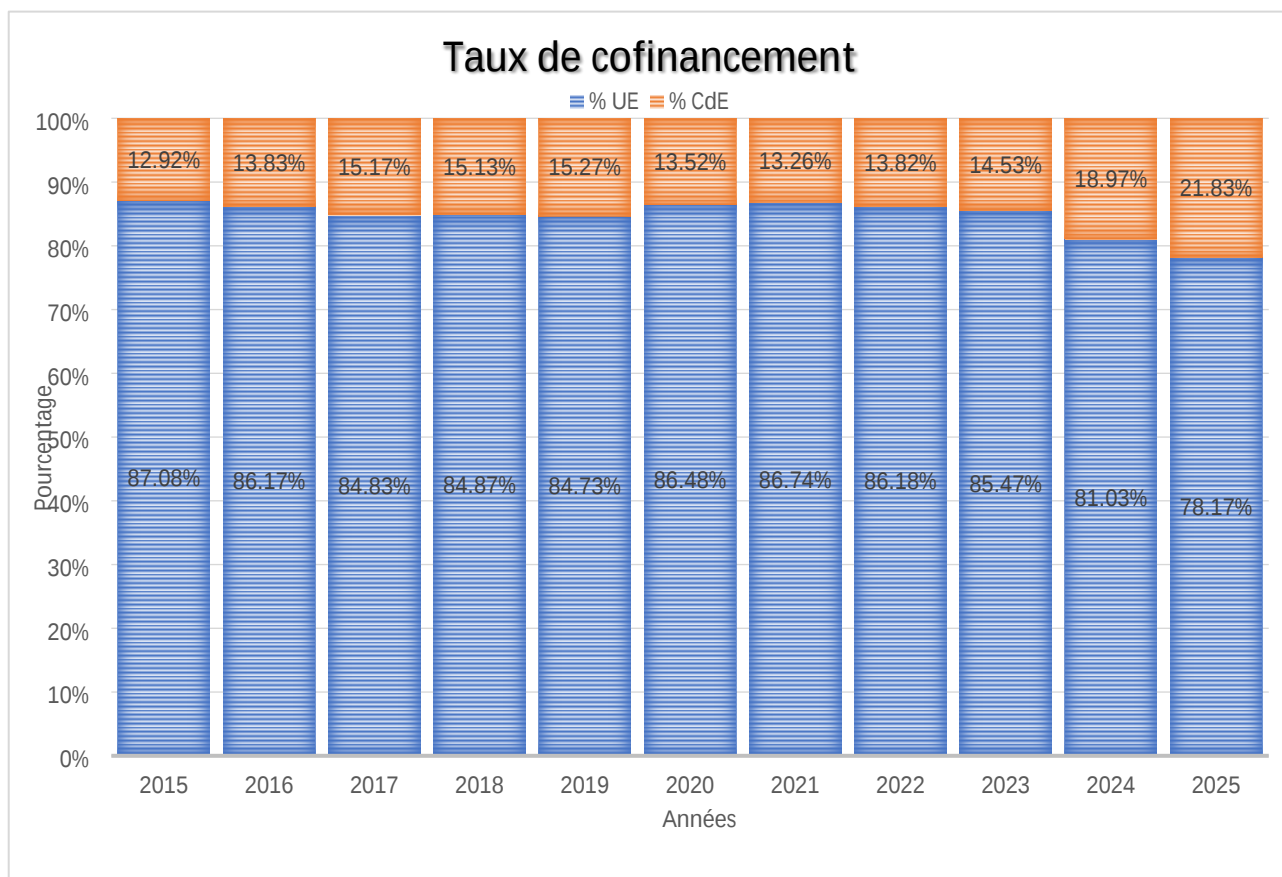
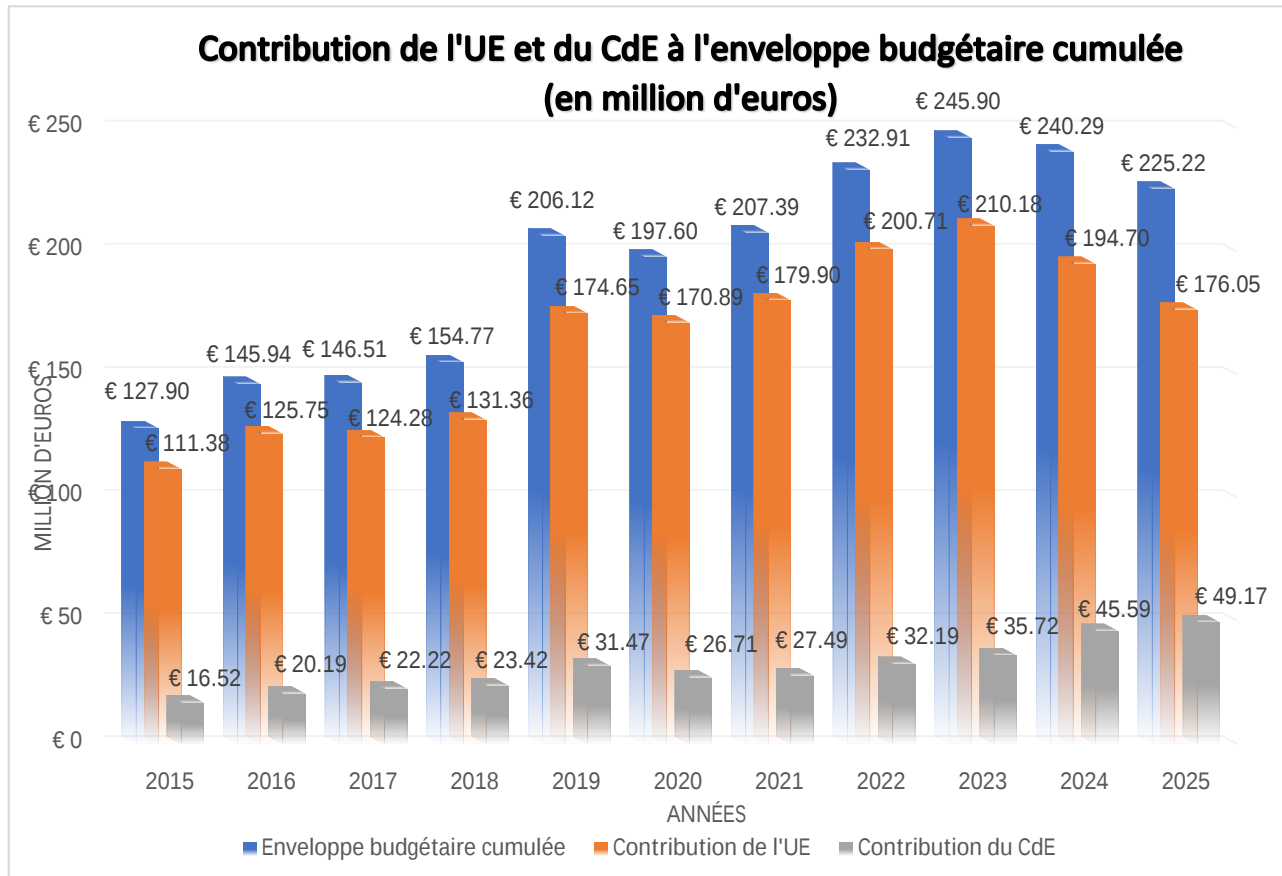
⁸ L'enveloppe budgétaire cumulée (EBC) est une somme des enveloppes budgétaires de tous les contrats de programmes conjoints enregistrés comme « actifs » entre les mois de janvier et de décembre d'une année donnée.

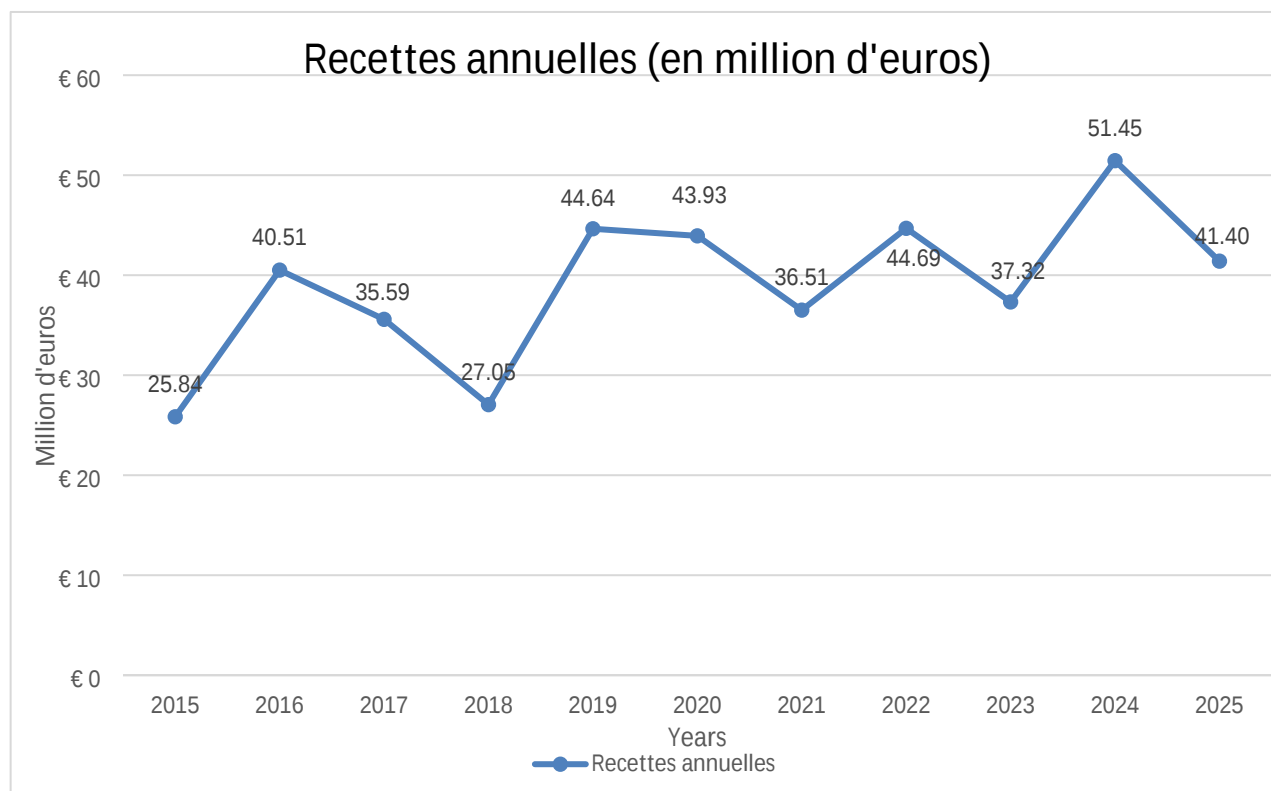
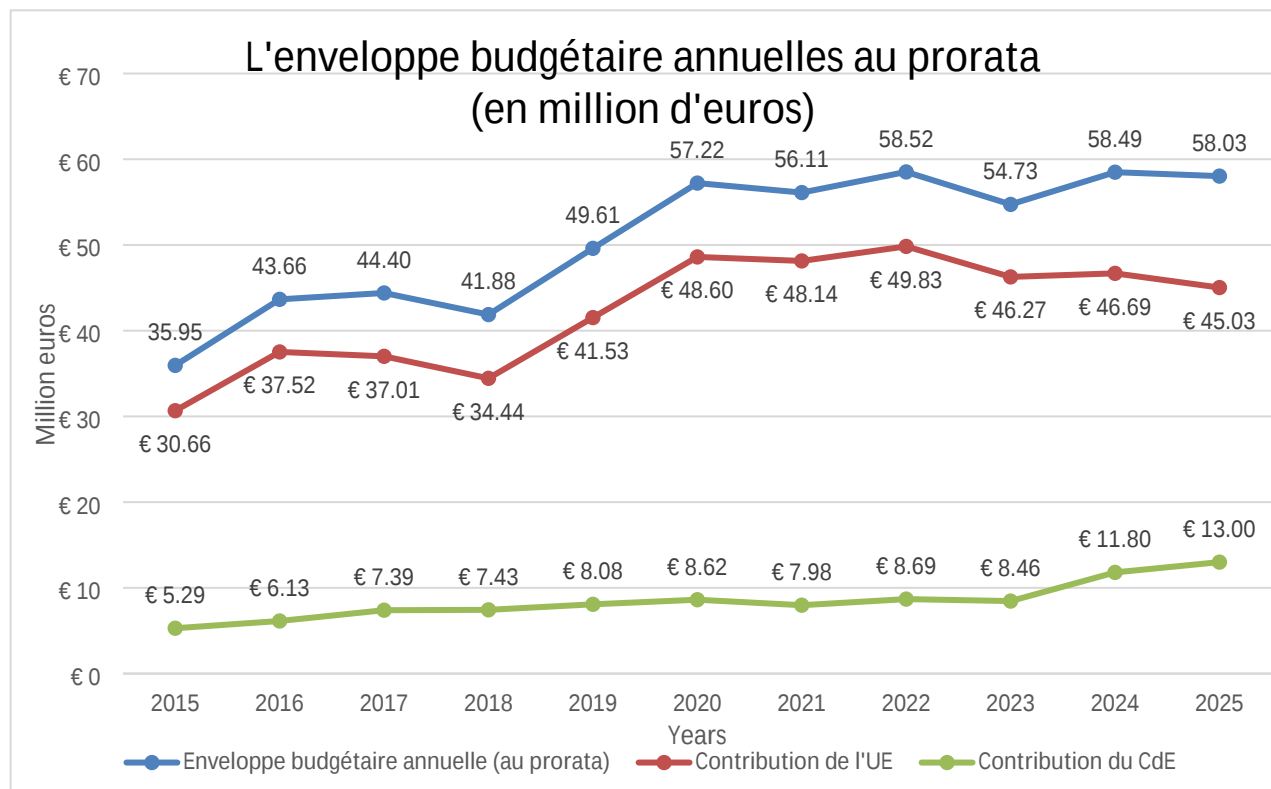
⁹ L'Enveloppe budgétaire annuelle (EBA) est un paramètre statistique, calculé prorata temporis par rapport à l'EBC.

¹⁰ Le taux de cofinancement du Conseil de l'Europe, supérieur à la moyenne dans les programmes nouvellement signés, s'explique par la forte proportion de programmes annuels tels que les Journées européennes du patrimoine – éditions 2026, 2027 et 2028 (UE 50 %, CdE 50 %), « Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues XIII » (UE 80 %, CdE 20 %) et le Programme Sud VI (UE 80 %, CdE 20 %), entre autres. La part de la Provision du Programme conjoint dans le taux de cofinancement reste dans la norme, à 12,89%.

¹¹ Les programmes signés en 2025 et commençant en 2026 ne sont pas inclus dans le calcul de l'EBC et de l'EBA 2025.

16. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la coopération au titre des programmes conjoints au cours des dix dernières années.





17. En ce qui concerne la **répartition géographique** des programmes conjoints :

- Conformément à la tendance à long terme, près de la moitié de l'enveloppe financière annualisée des programmes conjoints a continué d'être allouée à la coopération en **Europe du Sud-Est**, en **Türkiye**, en **Europe de l'Est** et dans le **Caucase du Sud** (48,5 % de l'EBA 2025, soit 26 millions d'euros annualisés¹²). L'Europe du Sud-Est et la Türkiye ont ainsi bénéficié des volumes financiers les plus importants. Dans ces deux régions, les facilités programmatiques spécifiques (« Partenariat pour la bonne gouvernance » et « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ») sont restées au cœur de l'architecture de coopération. Il convient également de mentionner les programmes régionaux de lutte contre la cybercriminalité, à savoir « CyberSEE - Coopération en matière de cybercriminalité : Action renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Türkiye » et « CyberEast+ Action renforcée en matière de cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du partenariat oriental ». La liste exhaustive des programmes relatifs aux deux régions géographiques est présentée à l'annexe I. On trouvera à la section III des informations sur les résultats obtenus dans le cadre des facilités et des autres programmes conjoints.

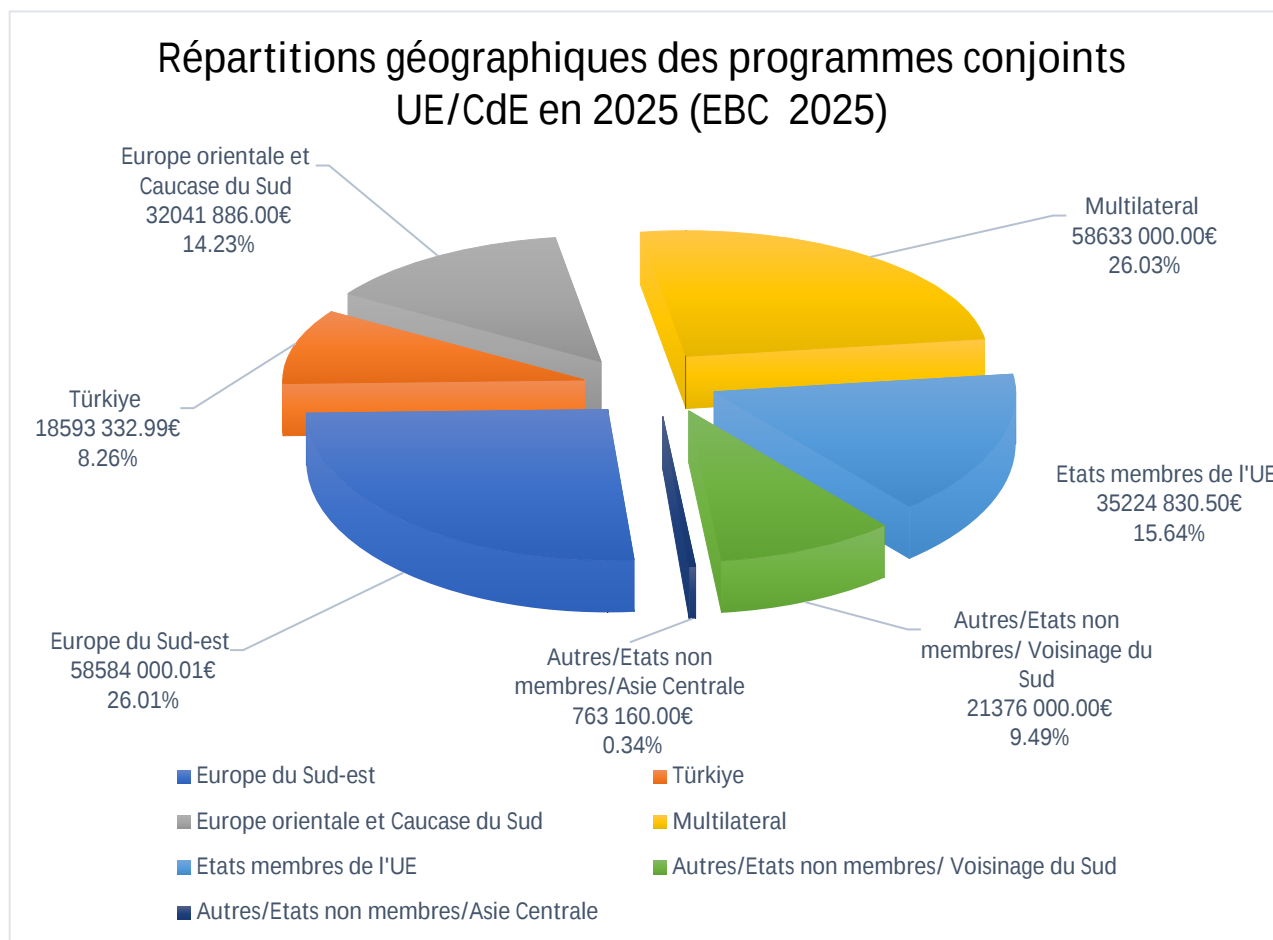
La part des programmes d'assistance technique destinés aux **États membres du Conseil de l'Europe qui sont également membres de l'Union européenne** est demeurée stable (10,5 % de l'EBA 2025 ; 6 millions d'euros en chiffres annualisés), ce qui confirme la place centrale de ce volet au sein de la dimension de coopération du Conseil de l'Europe. Le principal moteur de cette évolution a été la coopération structurée avec la SG REFORM dans le cadre de l'instrument de soutien technique de l'UE. Depuis 2019, sept accords-cadres de coopération triennaux ont été signés. Parmi ceux-ci, quatre accords-cadres (2022, 2023, 2024 et 2025) étaient toujours en cours de mise en œuvre en 2025 et comprenaient 23 projets dans 19 États membres de l'Union européenne. L'enveloppe totale des projets en cours d'exécution en 2025 s'élève à 18,5 millions d'euros. Le septième accord-cadre, qui a été signé en mai 2025, comprend trois projets nationaux et un projet multinational dans les domaines des droits des enfants et de la criminalité économique, soit une enveloppe totale de 2,5 millions d'euros.

- En outre, l'UE est activement engagée dans des activités de coopération avec le Conseil de l'Europe dans plusieurs domaines clés. À travers des initiatives telles que le projet de soutien au Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants et le programme conjoint EU-CoE HELP (« Programme européen de formation aux droits humains pour les professionnels du droit »), l'UE collabore avec le Conseil de l'Europe pour améliorer les cadres juridiques favorisant la protection des droits des enfants et la promotion des droits humains au sein des États membres de l'UE. De plus, des projets comme « Mémoire et éducation sur l'Holocauste des Roms » soulignent les efforts communs pour lutter contre la discrimination et favoriser l'inclusion sociale, notamment pour les communautés marginalisées comme les Roms. Ces collaborations témoignent de l'engagement de l'UE à faire progresser les objectifs partagés avec le Conseil de l'Europe dans les domaines de la justice, des droits humains et de la cohésion sociale. Il convient également de noter que de nombreux programmes multilatéraux (voir section ci-dessous) s'adressent principalement aux États membres de l'UE. Pour de plus amples informations, voir la section III et les annexes I et II. En 2025, le volume des **Programmes conjoints multilatéraux thématiques** a continué d'augmenter (26,3 % de l'EBA 2025, soit 15,3 millions d'euros annualisés). La collaboration entre l'UE et le CdE couvre une large gamme de secteurs. L'UE contribue à plusieurs programmes (« Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des substances d'origine humaine, diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis »), tandis que le CdE est particulièrement impliqué dans des domaines spécifiques comme les produits pharmaceutiques et des programmes de longue date (« Soutien des produits pharmaceutiques au Conseil de l'Europe/EDQM » et « Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025 », ainsi que les « Journées européennes du patrimoine »). Ces programmes, à la fois sectoriels et géographiques, couvrent un large éventail de projets multilatéraux visant à résoudre des enjeux mondiaux tels que la cybercriminalité, la préservation du patrimoine, l'autonomisation des jeunes, et bien d'autres. Pour plus de précisions sur les programmes thématiques multilatéraux, voir les annexes I et II.

¹² Calculée au *prorata temporis* par rapport à l'EBC 2024.

- La part et le volume de la coopération avec les États non-membres du **voisinage Sud** et de **l'Asie centrale**, dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, ont diminué au cours de l'année écoulée (9,4 % de l'EBA 2025, soit 5,5 millions d'euros annualisés). Dans le **voisinage Sud**, la coopération s'est poursuivie dans le cadre du programme central Sud, phase V. La phase VI a débuté en novembre 2025, dans le prolongement direct de la phase précédente, avec un budget global de 4,7 millions d'euros pour les trois prochaines années (2025-2028). En outre, des projets nationaux et thématiques ont complété l'action menée dans la région (notamment le projet régional CyberSouth+ visant à renforcer les capacités de la justice pénale dans la lutte contre la cybercriminalité dans la région de la Méditerranée méridionale, ainsi que deux programmes nationaux, MA-JUST au Maroc et AGELA en Tunisie). Pour de plus amples informations, voir la section III et les annexes I et II.

18. Le graphique ci-dessous illustre la répartition géographique des Programmes conjoints en 2025.



19. En ce qui concerne la répartition thématique des programmes conjoints en 2025, les tendances observées de longue date se sont maintenues. Le graphique ci-dessous illustre la répartition géographique des Programmes conjoints en 2025.

Répartitions par theme des programmes conjoints UE/CdE en 2025			
Pilier opérationnel	Total	EU	CoE
Cour européenne des droits de l'homme			
Cour européenne des droits de l'homme			
Cour européenne des droits de l'homme			
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales			
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme			
Exécution des arrêts de la CEDH			
Mise en oeuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national			
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	17 415 763,49	15 460 305,22	1 955 458,27
CDDH			
Commissaire aux droits de l'homme			
Commissaire aux droits de l'homme			
Commissaire aux droits de l'homme			
Assemblée parlementaire			
Assemblée parlementaire			
Assemblée parlementaire	2 223 000,00	2 000 000,00	223 000,00
Fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	1 300 000,00	1 170 000,00	130 000,00
Assurer le bon fonctionnement et la visibilité du Congrès			
Unis pour l'Ukraine et la responsabilité			
Registres des dommages			
Registres des dommages			

Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable			
Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne			
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale			
Santé et droits humains			
GP Lutte contre l'abus de stupéfiants	100 000,00	89 992,80	10 007,20
Santé et droits humains	2 068 967,00	1 800 000,00	268 967,00
Comité Directeur - CDBIO			
Qualité du médicament et soins de santé			
EDQM	37 231 000,00	14 156 000,00	23 075 000,00
Protection de l'environnement et droits humains			
Politiques de gestion des risques majeurs et actions de prévention			
Protection de l'environnement et droits humains			
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe			
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe			
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect			
Egalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains			
Egalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains	11 226 713,00	9 725 206,92	1 501 506,08
Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants			
Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants	20 295 173,00	17 520 421,59	2 774 751,41
Comité directeur - CDADI			
Droits des enfants			
Droits des enfants	5 890 253,00	5 256 331,89	633 921,11
Renforcer la confiance dans les institutions publiques			
Démocratie par le droit - Commission de Venise			
Démocratie par le droit - Commission de Venise	1 292 160,00	1 201 061,92	91 098,08
Indépendance et efficacité de la justice			
Indépendance et efficacité de la justice	23 220 778,00	19 871 237,47	3 349 540,53
Développement de normes et de politiques communes			
CDCJ			
Prisons - Police - Privation de liberté			
Prisons - Police - Privation de liberté	9 310 000,00	8 041 109,40	1 268 890,60
PC-CP			
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes			
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique			
GRECO			
Corruption - Blanchiment d'argent - Criminalité économique	21 723 011,01	18 553 215,57	3 169 795,44
Défis numériques: Intelligence artificielle - Cybercriminalité - Protection des données			
Protection des données - Intelligence artificielle - Cybercriminalité	29 692 889,00	26 672 481,94	3 020 407,06
Droit pénal - Terrorisme			
Droit pénal - Terrorisme	2 050 000,00	1 742 456,44	307 543,56
CDPC			
CDCT			
Intégrité et gouvernance du sport			
APES			
Intégrité et valeurs du sport	1 445 000,00	1 200 000,00	245 000,00
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes			
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes			
Liberté d'expression et d'information - Sécurité des journalistes	4 872 000,01	4 184 570,69	687 429,33
CDMSI			
Gouvernance et dialogue démocratiques - Société civile			
Gouvernance démocratique	2 111 113,00	1 900 000,00	211 113,00
Comité Directeur - CDDG			
Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales	2 300 000,00	1 769 978,40	530 021,60
Education			
Centre européen pour les langues vivantes	875 000,00	700 000,00	175 000,00
Education pour la citoyenneté démocratique	9 512 888,99	8 386 702,36	1 126 186,63
Enseignement Histoire			
CDPPE			
Jeunesse			
Carte Jeunes			
Jeunesse pour la démocratie	2 800 000,00	1 600 000,00	1 200 000,00
Batiments du Centre Europeen de la Jeunesse			
CDEJ			
Culture et patrimoine culturel			
Itinéraires culturels			
Culture et patrimoine culturel	1 600 000,00	800 000,00	800 000,00
CDCPP			
EURIMAGES			
Pilier de soutien			
Comité des Ministres			
Comité des Ministres			
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint			
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint			
Soutenir l'action sur le terrain			
Présence sur le terrain			
Présence sur le terrain	14 660 500,00	12 248 360,54	2 412 139,45
Total	225 216 209,50	176 049 433,15	49 166 776,35

20. En ce qui concerne les **instruments de financement**, les instruments d'action extérieure de l'UE ont continué de constituer la principale source de financement pour la coopération des programmes conjoints, avec une prédominance de l'**instrument de préadhésion** (34,2 %) et de l'**instrument européen de voisinage, également appelé Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale** (NDICI) (29 %). Plusieurs autres instruments et programmes de financement ont également été mobilisés, notamment l'instrument de soutien technique (IST) et le programme EU4Health, bien que leur part soit restée respectivement d'environ 11% et 16,5 %.

III. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES CONJOINTS

21. La présente section présente brièvement les réalisations, par secteur géographique, de la coopération au titre des programmes conjoints, l'accent étant mis en particulier sur les résultats des « facilités programmatiques » régionales correspondantes. Elle présente également d'autres initiatives de coopération majeures comme le cadre de coopération avec la SG REFORM dans les États membres de l'UE.

Coopération dans le cadre des programmes conjoints en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud

22. Partenariat pour une bonne gouvernance

Le Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG) dans les pays du Partenariat oriental (EaP) a été la première facilité programmatique de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à être mise en place en 2015. La troisième phase du PGG (PGG III), lancée en mars 2023, se poursuivra jusqu'en février 2027.¹³ L'enveloppe budgétaire initiale de 19,3 millions d'euros a été portée, en décembre 2025, à 21,23 millions d'euros afin de répondre aux nouvelles priorités. En 2025, dix-sept projets nationaux et quatre projets régionaux ont été mis en œuvre dans les pays bénéficiaires du PGG, notamment la phase II du « Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental ». La plupart des projets du PGG III s'inscrivent dans la continuité de la phase précédente du programme, tout en intégrant des interventions axées sur la médiation et la promotion de l'égalité en Azerbaïdjan, la lutte contre la criminalité économique en République de Moldova, ainsi que le soutien au développement de la justice constitutionnelle en Ukraine. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités d'adhésion à l'UE demeurent une priorité essentielle pour la République de Moldova et l'Ukraine. En plus des conseils juridiques et politiques prodigués dans le cadre des projets nationaux et régionaux, le mécanisme de réponse rapide (MRR) continue de fournir un appui substantiel aux pays bénéficiaires, en mobilisant l'expertise juridique et les recommandations politiques des instances du Conseil de l'Europe, notamment de la Commission de Venise. Depuis le lancement du PGG III, la Commission de Venise a adopté 21 avis concernant l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldova, ainsi que deux mémoires *amicus curiae*, respectivement pour la République de Moldova et l'Arménie. Un soutien particulier a également été apporté aux représentants des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre la discrimination.

Voici une liste non exhaustive des résultats obtenus :

- i) **Dans le domaine du renforcement des systèmes judiciaires**, le secteur de la justice de la République de Moldova a modernisé son système d'information automatisé, qui peut désormais collecter des données sur les performances des tribunaux. Cette évolution améliore l'efficacité, favorise une prise de décision fondée sur des données probantes et renforce la capacité de rendre des comptes aux citoyens. La Cour constitutionnelle d'Ukraine a adopté un code d'éthique, étape clé vers un renforcement de l'intégrité et de la confiance dans le système judiciaire. Les institutions judiciaires des pays du Partenariat oriental de l'Union européenne sont désormais mieux à même de collecter et de communiquer des données judiciaires conformément à la méthodologie de la CEPEJ, ce qui améliore la qualité de l'évaluation des réformes judiciaires dans l'ensemble de la région.
- ii) **Dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la criminalité économique**, le cadre de lutte contre la corruption en Arménie est désormais davantage conforme aux recommandations du Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe, ce qui permet de combler les lacunes et de renforcer la prévention ainsi que l'application des mesures. Les institutions publiques de l'ensemble des pays de la région du Partenariat oriental de l'Union européenne ont renforcé leurs capacités à mener des évaluations des risques de corruption et à détecter les nouveaux risques financiers qui sont liés à la criminalité transfrontalière, autant de dispositifs qui sont essentiels à l'élaboration de politiques efficaces.

¹³ La prochaine phase du Partenariat pour la bonne gouvernance est à un stade avancé des négociations.

- iii) **Dans le domaine de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination**, les journalistes et professionnels des médias en Géorgie disposent désormais d'outils qui leur permettent d'utiliser un langage plus éthique et non stigmatisant qui contribue ainsi à réduire les discours de haine et à assurer une couverture plus équitable des groupes vulnérables. Des plateformes transrégionales réunissant les organismes de promotion de l'égalité et la société civile des Balkans occidentaux et de la région du Partenariat oriental de l'Union européenne offrent de nouvelles possibilités d'échange de solutions efficaces pour lutter contre la discrimination.
- iv) **Dans le domaine de l'amélioration de l'accès des femmes à la justice et de la protection contre la violence**, l'Azerbaïdjan a modifié son cadre juridique afin de renforcer la protection des victimes et d'améliorer l'efficacité des ordonnances de protection, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe. À l'échelle de la région du Partenariat oriental de l'Union européenne, un réseau d'institutions de formation judiciaire facilite l'apprentissage entre pairs et l'élaboration conjointe de méthodes pédagogiques innovantes favorisant l'accès des femmes à la justice.

23. Autres programmes conjoints mis en œuvre dans la région

Deux programmes spécifiques majeurs ont été lancés en 2023 pour l'Ukraine et la République de Moldova.

En Ukraine, le Programme conjoint triennal « **Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre les discriminations et aux droits des minorités nationales** », d'un montant total de 2 millions d'euros, a démarré en juillet 2023. Le Programme conjoint (PC) aide l'Ukraine à harmoniser son cadre juridique et institutionnel avec les normes européennes en matière de lutte contre la discrimination et de protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. Sa mise en œuvre s'est déroulée dans le contexte complexe de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre ce pays, et de l'intensification des efforts de réforme liés au processus d'adhésion à l'Union européenne. La décision d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'Union européenne en décembre 2023 a sensiblement redéfini les priorités nationales et a incité les bénéficiaires à concentrer leurs efforts sur la préparation du processus d'examen de l'acquis de l'UE, ce qui a entraîné des retards dans certaines activités initialement prévues. Néanmoins, le PC a su tirer parti de la dynamique de réforme créée par le processus d'intégration européenne, en accélérant les progrès accomplis dans les domaines de la lutte contre la discrimination et de la protection des minorités nationales.

Le PC a fourni un soutien technique et une expertise considérables aux principales institutions de l'État, notamment le Service d'État ukrainien pour la politique ethnique et la liberté de conscience (DESS), le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et le Bureau gouvernemental pour l'intégration européenne. Ce soutien a contribué à l'élaboration d'instruments essentiels de politique publique et de nature législative, tels que la feuille de route pour le chapitre 23, le plan d'action relatif aux minorités nationales, la stratégie pour la protection des langues minoritaires menacées, ainsi que des méthodologies de suivi de la mise en œuvre. Le PC a également contribué au renforcement du cadre réglementaire en fournissant des avis d'experts sur des projets de législation relatifs aux partenariats civils et à l'incrimination des crimes de haine, en étroite coopération avec le PNUD et les autorités nationales.

Le PC a joué un rôle catalyseur dans l'avancement des réformes en matière de lutte contre la discrimination et de protection des droits des personnes LGBTI, en facilitant l'organisation de débats publics et d'actions de sensibilisation de haut niveau ainsi qu'une coopération structurée entre organisations de la société civile. Ces initiatives ont renforcé l'engagement politique en faveur de la mise en conformité de la législation ukrainienne avec les normes européennes et soutenu la dynamique parlementaire visant à étendre les protections juridiques, notamment en ce qui concerne l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Parallèlement, le PC a renforcé les capacités institutionnelles et opérationnelles grâce à des formations élaborées à l'intention des services répressifs, à des échanges régionaux et internationaux et à un appui fondé sur le mentorat au bénéfice du DESS, ce qui a contribué à améliorer la performance institutionnelle, à accroître les ressources budgétaires et à renforcer la protection des groupes vulnérables.

En République de Moldova, le Programme conjoint triennal « **Soutien à la réforme de la justice** » (budget : 2,7 millions d'euros), dont la mise en œuvre a commencé en mai 2023, a pour objectif de renforcer l'indépendance, le professionnalisme et la transparence du pouvoir judiciaire conformément aux normes européennes. Le PC soutient la mise en œuvre de la réforme de la justice conformément aux avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), aux rapports de conformité du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et aux autres normes du Conseil de l'Europe, tout en accompagnant les réformes liées au processus d'adhésion de la Moldova à l'Union européenne.

Le troisième rapport de conformité intérimaire du quatrième cycle d'évaluation du GRECO concernant la République de Moldova, adopté le 22 novembre 2024, souligne que toutes les recommandations visant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et presque toutes celles relatives au Conseil supérieur des procureurs (CSP) ont été prises en compte de manière satisfaisante. Des progrès sont à noter, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la composition du CSM ainsi que la motivation et la publication des décisions du CSM et du CSP, y compris en matière disciplinaire. D'autres progrès, importants, ont été réalisés dans l'amélioration de la procédure disciplinaire applicable aux juges et aux procureurs. La création de l'inspection des procureurs, en tant qu'organe autonome sous l'égide du Conseil supérieur des procureurs (CSP), a été considérée comme un changement positif dans la procédure disciplinaire relative aux procureurs¹⁴.

Toutefois, le GRECO exprime des préoccupations concernant la nouvelle composition mixte du CSP, dans laquelle les procureurs ne constituent pas la majorité. Selon le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE), dans son avis n° 18 (2023), cette configuration n'est pas conforme aux principes définis pour les conseils de procureurs en tant qu'organes essentiels à l'autogouvernance des procureurs¹⁵.

S'appuyant sur les acquis établis en 2024, le Programme conjoint (PC) a produit des résultats concrets en 2025. La stratégie institutionnelle du SCP pour la période 2025-2028 a été parachevée et officiellement adoptée avec l'appui du PC. Elle offre désormais un cadre clair en matière de gouvernance, d'obligation de rendre des comptes et de développement professionnel au sein du système du ministère public. Le PC a également fait progresser la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la justice grâce à l'achèvement et à l'examen d'une analyse des délais procéduraux dans certaines catégories d'affaires, un travail qui a permis aux autorités nationales de définir des solutions législatives et procédurales visant à réduire les inefficacités et à prévenir les violations du droit à un procès équitable.

L'Institut national de la justice a bénéficié d'un appui complémentaire afin de mettre en pratique les recommandations de deux rapports d'analyse relatifs à la formation initiale et continue des juges et des procureurs, notamment la révision des programmes de formation, des méthodologies d'évaluation des besoins et des outils d'évaluation d'impact. En outre, le PC a aidé la Cour constitutionnelle à terminer l'élaboration des procédures d'appel d'offres et à lancer la procédure internationale de passation de marché visant à mettre en place une nouvelle base de données des décisions de la Cour constitutionnelle dans le but d'améliorer la transparence, l'accessibilité et la cohérence de la jurisprudence constitutionnelle. Ensemble, ces activités ont contribué à des progrès mesurables dans la consolidation de la réforme de la justice et dans l'harmonisation du système judiciaire de la République de Moldova avec les normes européennes.

Deux programmes **thématiques régionaux** ont continué d'être mis en œuvre en complément du PGG.

Le **Programme conjoint CyberEast+** - Action renforcée sur la cybercriminalité pour une cyber-résilience dans les États du Partenariat oriental (total : 3,9 millions d'euros) a été lancé le 1^{er} mars 2024. L'objectif principal de ce programme est d'améliorer la réponse de la justice pénale à la cybercriminalité et aux preuves électroniques, en renforçant les capacités des pays partenaires en matière de législation, de politiques, d'enquête, de poursuite et de coopération internationale/public-privé. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de son deuxième protocole, tout en soutenant les priorités de l'Union européenne pour la région du Partenariat oriental.

En matière de législation et de politiques publiques, le projet a enregistré des progrès constants concernant le deuxième Protocole additionnel et sa mise en œuvre. Quatre des cinq partenaires du Partenariat oriental ont signé le traité et des travaux sont en cours pour préparer la législation d'application, avec des échéances précises fixées en République de Moldova et en Ukraine. Grâce au programme CyberEast+, les capacités des autorités de justice pénale ont continué d'être renforcées au moyen de formations et d'exercices plus avancés, spécialisés et techniquement complexes. Les formations élaborées à l'intention de l'Ukraine illustrent cette approche, notamment les cours d'intégration pour premiers intervenants et de niveau intermédiaire en matière de cybercriminalité, les formations sur les investigations portant sur les réseaux informatiques et les logiciels malveillants, sur les monnaies virtuelles et l'analyse du Darknet, sur les attaques visant le secteur de l'énergie, ainsi que des exercices techniques consacrés aux attaques contre les infrastructures critiques et aux ingérences électorales.

¹⁴ Troisième rapport de conformité intermédiaire – République de Moldova, quatrième cycle d'évaluation sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs, adopté par le GRECO lors de sa 98^e réunion plénière (Strasbourg, 18-22 novembre 2024), paragraphes 86-87.

¹⁵ *Ibid* paragraphe 74.

La coopération avec les agences et institutions européennes en vue d'améliorer les pratiques de coopération internationale (gestion des demandes urgentes, fonctionnement du réseau 24/7, utilisation des outils pratiques de la Convention de Budapest et de son Deuxième Protocole) a continué de bénéficier aux partenaires du Partenariat oriental, tant individuellement qu'à l'échelon régional. La coopération interinstitutionnelle et transfrontalière a été encore renforcée grâce à l'exercice régional annuel de coopération en matière de cybersécurité organisé à Bucarest (Roumanie) sur le thème des ingérences électorales, en partenariat avec la Direction roumaine de la cybersécurité.

Le programme CyberEast+ a mobilisé près de 1 000 représentants des services répressifs, de la justice pénale, des services de criminalistique, du secteur de la cybersécurité, du renseignement financier, de la société civile, du secteur de l'Internet et du monde académique à travers 46 activités menées tout au long de 2024 et 2025. Ces initiatives ont porté sur les politiques et la législation, le renforcement des capacités d'enquête et de poursuite, ainsi que la coopération internationale et la coopération public-privé.

En outre, dans le cadre de la première phase du programme conjoint « Appui à une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans le Partenariat oriental – **Tableau de bord de la justice** » (montant total : 2,22 millions d'euros), les capacités des pays du Partenariat oriental en matière de collecte, d'analyse et de transmission de données judiciaires ont été soutenues et renforcées grâce à un appui méthodologique fondé sur les outils de la CEPEJ et à des activités adaptées aux contextes nationaux et régionaux. Le programme a permis de mener à bien quatre cycles de collecte de données et d'assurer la transmission dans les délais des rapports relatifs aux données (2020, 2021, 2023 et 2024) à la Commission européenne. La phase II du programme conjoint a été intégrée au PGG III en juillet 2025.

Coopération au titre des programmes conjoints en Europe du Sud-Est et en Türkiye

24. *Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye*

Depuis son lancement en 2016, la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye (FH) constitue un mécanisme essentiel qui contribue à faire progresser le processus d'adhésion à l'Union européenne des bénéficiaires. La troisième phase du programme (FHIII) a commencé à être exécutée en janvier 2023 et durera jusqu'à la fin de l'année 2026.¹⁶ Dotée d'un budget total de 42 millions d'euros, elle englobe quatre domaines thématiques : i) le renforcement de la justice ; ii) la lutte contre la corruption, la criminalité économique et le blanchiment de capitaux ; iii) la lutte contre la discrimination et la protection des droits des groupes vulnérables et iv) la liberté d'expression et la liberté des médias. Les pays bénéficiaires de ce programme sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo*, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Türkiye.

Le programme est demeuré flexible et axé sur les besoins, comme en témoigne l'intégration de l'action visant à renforcer la culture juridique en Serbie¹⁷. La FHIII comprend désormais 44 actions (projets), dont six de portée régionale. La dimension régionale de la Facilité apporte un soutien en vue d'assurer une évaluation efficace, systématique et fondée sur des données des résultats des réformes judiciaires ; de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent en s'attaquant à la radicalisation en milieu pénitentiaire et en favorisant le désengagement des détenus radicalisés de la violence ; de combattre la criminalité économique ; de promouvoir l'égalité, de lutter contre le racisme et l'intolérance, d'améliorer l'accès des femmes à la justice et de renforcer la liberté d'expression et la liberté des médias.. Ces actions régionales favorisent l'apprentissage entre pairs, l'échange de bonnes pratiques et l'adoption d'approches harmonisées dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est.

La Facilité repose sur une approche complémentaire à deux volets. D'une part, la coopération technique, sous la forme d'activités de renforcement des capacités, d'expertise et d'autres formes d'appui technique, est adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire afin d'accroître la conformité aux normes européennes. D'autre part, le Mécanisme de coordination de l'expertise constitue un outil flexible par lequel le Conseil de l'Europe fournit, à titre ponctuel, une expertise législative et des conseils en matière de politiques publiques sur les thématiques relevant de la FHIII, ainsi que sur des questions constitutionnelles relevant du champ de compétence de la Commission de Venise.

¹⁶ La phase suivante de la facilité horizontale est en phase avancée de négociation.

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

¹⁷ La nouvelle action HF44 « Renforcement de la culture juridique en Serbie et des capacités des conseils de la magistrature et du parquet » s'appuie sur les résultats du Programme conjoint « Appui à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie », mentionné au paragraphe 25. Autres programmes conjoints mis en œuvre dans la région.

Les actions menées dans le cadre de la FH visent à aider les autorités à harmoniser leurs programmes de réforme dans les domaines des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie avec les recommandations des organes de suivi et consultatifs du Conseil de l'Europe, lesquelles constituent également des priorités du processus d'élargissement de l'Union européenne. La méthodologie de mise en œuvre de la FHIII repose sur l'intégration cohérente du « triangle stratégique » du Conseil de l'Europe (élaboration de normes, suivi, coopération). Elle s'appuie sur une approche axée sur les résultats, sur une meilleure intégration de la dimension « droits humains et égalité de genre », sur une participation accrue au niveau local, sur un engagement renforcé de la société civile ainsi que sur une communication améliorée, y compris dans les langues locales, afin de sensibiliser davantage les populations des Balkans occidentaux et de la Türkiye.

Les synergies entre la FHIII et les autres programmes conjoints jouent un rôle déterminant dans le partage des bonnes pratiques entre domaines connexes et dans la promotion des échanges aux niveaux régional et interrégional, en particulier avec le Partenariat pour la bonne gouvernance. Ces complémentarités renforcent la cohérence entre les programmes conjoints UE–Conseil de l'Europe, consolident l'impact des réformes et favorisent le transfert de connaissances et d'expériences entre les régions.

Face à des défis tels que la persistance de pressions inflationnistes et l'évolution du contexte politique dans la région en 2025, une coopération technique flexible et continue au titre de la Facilité horizontale est demeurée essentielle pour obtenir des résultats durables dans plusieurs secteurs.

À titre non exhaustif, les résultats suivants peuvent être mentionnés :

- i) **Dans le domaine du renforcement de la justice**, en Albanie et au Kosovo*, la justice est devenue plus prévisible et plus accessible pour la population, car les tribunaux ont amélioré leurs performances et leur capacité à rendre des comptes grâce à des solutions numériques modernes. En Serbie, des affaires pendantes de longue date devant la Cour européenne des droits de l'homme ont été clôturées, ce qui a renforcé l'État de droit. En Türkiye, plus de 1 800 avocats et 300 étudiants en droit fournissent désormais une aide juridictionnelle sensible au genre dans des affaires de discrimination et de violence. De nouveaux partenariats entre municipalités, barreaux et organisations de la société civile améliorent l'accès des femmes à la justice. Les normes appliquées dans les établissements pénitentiaires de Macédoine du Nord ont été relevées ; quatre prisons disposent désormais d'espaces adaptés aux enfants. En Bosnie-Herzégovine, les policiers intègrent les principes des droits humains dans leurs pratiques quotidiennes.
- ii) **Dans le domaine de la lutte contre la corruption, la criminalité économique et le blanchiment de capitaux**, la transparence financière et le projet de législation sur les conflits d'intérêts en Bosnie-Herzégovine progressent grâce au renforcement des systèmes de déclaration de patrimoine et à la révision des règlements, parallèlement à des avancées concrètes visant à la création d'un registre central des comptes bancaires. Au Monténégro, des systèmes automatisés fondés sur les risques permettent aux institutions de mieux détecter et prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En Albanie, la réponse aux risques de blanchiment de capitaux, tels que l'infiltration criminelle, s'est améliorée grâce à l'action des autorités de supervision.
- iii) **Dans le domaine de la promotion de la non-discrimination et de la protection des droits des groupes vulnérables**, plus d'un million de personnes dans les Balkans occidentaux ont été sensibilisées par des messages promouvant l'égalité, la dignité et le respect, dans le cadre de l'initiative régionale « Block the Hatred. Share the Love 2.0 ». Au Kosovo*, un hébergement temporaire a été **assuré** à des personnes LGBTI. Le Sénat de l'Université du Monténégro a adopté un Code d'éthique et un règlement relatif aux violations de l'intégrité académique. En Serbie, le Portail éducatif de l'Institut pour le développement de l'éducation a lancé une page consacrée à la culture démocratique dans l'éducation.
- iv) **Dans le domaine de la promotion et de la protection de la liberté d'expression et des médias**, en Macédoine du Nord, les juges et les procureurs ont renforcé leurs capacités à appliquer les normes relatives à l'autorégulation et à la lutte contre les poursuites stratégiques contre la participation publique (anti-SLAPP)¹⁸ dans les procédures judiciaires. Les autorités de régulation des Balkans occidentaux participent à un dialogue à l'échelle européenne sur la gouvernance numérique et la régulation des contenus préjudiciables.

¹⁸ Poursuites stratégiques contre la participation publique.

25. Autres programmes conjoints mis en œuvre dans la région

En Serbie, le programme conjoint « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire » (total : 3,3 millions d'euros) a été mis en œuvre du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Deux autres Programmes conjoints, intitulés respectivement « **Gestion des ressources humaines dans l'administration locale autonome – phase 3** » (montant total : 1,3 million d'euros) et « **Amélioration de la prise en charge des détenus présentant des troubles de santé mentale et renforcement de l'efficacité et de la qualité des sanctions alternatives et du suivi post-pénal** » (montant total : 1,67 million d'euros), ont commencé à être exécutés en 2025. Lancé en 2020, le « **Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK) phase III** » (montant total : 2,5 millions d'euros) continue d'être exécuté au **Kosovo***. En **Albanie**, deux Programmes conjoints ont été lancés en 2025, respectivement intitulés « **Promotion de la liberté d'expression par le dialogue ouvert** » (montant total : 167 000 euros) et « **Appui au cycle électoral** » (montant total : 2,2 millions d'euros). Au **niveau régional**, le Programme conjoint thématique « **Intégration des Roms – phase III** » (montant total : 3 millions d'euros) a activement contribué à l'intégration socio-économique, à l'inclusion effective et à la participation significative de la population rom en Europe du Sud-Est et en Türkiye. En outre, le nouveau programme régional de lutte contre la cybercriminalité **CyberSEE** (5,5 millions d'euros) a entamé sa mise en œuvre au début de 2024 pour une durée de trois ans.

Parmi les résultats de ces programmes, on peut citer les suivants :

- i) En **Serbie**, un nouveau modèle d'évaluation de la performance des agents publics des provinces autonomes et des unités d'administration locale a été élaboré. Une analyse des bonnes pratiques observées dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe concernant les solutions juridiques visant à garantir l'indépendance financière des juges et des procureurs a été diffusée afin d'inspirer de futures initiatives dans ce domaine. Une évaluation du cadre normatif et stratégique serbe relatif aux sanctions non privatives de liberté et aux programmes de prise en charge des détenus est en cours d'élaboration.
- ii) Au **Kosovo***, un nouveau règlement relatif aux règles de procédure en matière de vérification et de contrôle des déclarations de patrimoine a été adopté grâce à un appui technique et des orientations ciblés.
- iii) En **Albanie**, l'expertise fournie a permis de formuler des recommandations adaptées visant à améliorer l'environnement médiatique.

Le ministère albanais de la Santé et de la Protection sociale a mené à bien une initiative visant à intégrer une budgétisation qui tient compte des besoins des Roms et des Égyptiens dans les lignes directrices budgétaires à moyen terme (2026-2028).
- iv) Au **Monténégro**, le programme de formation à la lutte contre l'antitsiganisme, élaboré en coopération avec le ministère des Droits de l'homme et des minorités, a été officiellement accrédité.
- v) En **Macédoine du Nord**, un groupe d'experts a été établi afin de préparer la loi sur le logement social.
- vi) En **Bosnie-Herzégovine**, de jeunes Roms ont activement contribué à l'amélioration du projet de *Plan d'action pour l'inclusion sociale des Roms 2026–2030*.
- vii) Le **Monténégro** et l'**Albanie** ont bénéficié d'un appui visant à mettre leur législation en conformité avec le Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité. La **Bosnie-Herzégovine** a signé le Deuxième Protocole additionnel, tandis que la **Macédoine du Nord** a progressé dans les préparatifs en vue de sa ratification. La stratégie **serbe de lutte contre la cybercriminalité** (2025–2030) et son plan d'action connexe ont été finalisés en vue d'une consultation publique.

Le Programme conjoint « **iLEGEND : Échange pour l'apprentissage interculturel par l'éducation globale, le travail en réseau et le dialogue** » est mis en œuvre, notamment, dans les **Balkans occidentaux** et en **Türkiye** depuis 2016. La troisième phase du programme (iLEGEND III), dont la mise en œuvre a débuté en décembre 2022 (montant total : 2 millions d'euros), a renforcé la participation des ministères des pays d'Europe du Sud-Est bénéficiant des actions du programme visant à intégrer l'éducation à la citoyenneté globale et aux droits humains dans les systèmes d'enseignement formel et non formel, à savoir le ministère des Affaires civiles de Bosnie-Herzégovine, le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse, de la Recherche et de l'Innovation de Chypre, le ministère de l'Éducation du Monténégro et le ministère du Tourisme et de la Jeunesse de la République de Serbie. Aux côtés des autorités nationales, les organisations de la société civile de ces pays bénéficient également largement des actions menées dans le cadre de ce programme.

26. Coopération entre bénéficiaires en Türkiye

La **Türkiye** est traditionnellement le plus grand et l'unique bénéficiaire de la coopération au titre des Programmes conjoints et a maintenu cette position en 2025. Il s'agit notamment de deux programmes individuels mis en œuvre au cours de l'année et d'un troisième, qui a été signé et dont l'exécution a commencé à la fin de 2025.

Deux programmes conjoints ont poursuivi leur action, respectivement sur l'**exécution effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque** dans le domaine des droits fondamentaux (5,5 millions d'euros au total), dont l'exécution a débuté en 2021, et sur la **qualité de l'enseignement des langues étrangères** (5,4 millions d'euros au total), lancé en juillet 2024.

Au niveau **régional**, la Türkiye participe au Programme conjoint thématique « Intégration des Roms – phase III » ainsi qu'au programme CyberSEE.

Parmi les résultats notables de ces programmes, on peut retenir les éléments suivants :

Des progrès ont continué d'être réalisés dans la mise en place d'une plateforme informatique, désormais pleinement opérationnelle sur le plan technique, ainsi que d'un mécanisme connexe de collecte de données relatif à l'exécution des arrêts de la Cour constitutionnelle de Türkiye. La plateforme est actuellement en phase finale de test et d'amélioration des contenus par les juges rapporteurs de la Cour constitutionnelle.

À la suite de l'achèvement d'un rapport sur les tests de compétence linguistique dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe, un profil de compétences en matière d'enseignement des langues a été élaboré, assorti de recommandations de politique publique fondées sur des données probantes visant à améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques d'enseignement des langues étrangères et de formation continue des enseignants, conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Des mesures juridiques et institutionnelles ont été adoptées afin de renforcer la réponse de la Türkiye en matière de cybercriminalité, sur la base des supports de formation et des outils élaborés par le Conseil de l'Europe.

Une « Feuille de route pour renforcer la sensibilisation aux mécanismes d'accès aux droits pour les Roms » a été finalisée dans le but de proposer des recommandations concrètes destinées à orienter la mise en œuvre de politiques inclusives et durables.

27. **Assistance technique dans les États membres de l'UE - coopération avec la SG REFORM**

Quatre accords-cadres avec la SG REFORM, pour un budget global de 18,5 millions d'euros, étaient en cours de mise en œuvre en 2025. Cette même année, un total de 23 projets ont continué d'être déployés dans divers États membres de l'UE (Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Slovaquie). Le champ thématique de cette coopération a englobé un large éventail de domaines relevant de l'expertise du Conseil de l'Europe, notamment la politique des frontières et des migrations, l'indépendance de la justice, la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'administration publique, le secteur financier et l'accès au financement, le marché du travail, l'éducation, la santé et les services sociaux. L'accord-cadre signé en mai 2025 comprenait trois projets nationaux portant respectivement sur la criminalité économique et financière en Slovaquie, la lutte contre le blanchiment de capitaux en Bulgarie et le modèle Barnahus (phase II) en Irlande, ainsi qu'un projet multilatéral dans le domaine de la criminalité économique, pour un financement total d'environ 2,5 millions d'euros, dont 2,15 millions d'euros provenaient d'une contribution de l'Union européenne.

Voici une liste non exhaustive des résultats obtenus à ce jour :

- i) En 2025, une assistance technique ciblée a été fournie aux États membres de l'Union européenne participants dans le cadre d'un projet multi-pays visant à renforcer leurs réponses stratégiques et institutionnelles aux risques émergents affectant la santé mentale des enfants et des jeunes dans les environnements numériques. La phase initiale de mise en œuvre s'est concentrée sur l'élaboration d'un cadre analytique et de gouvernance commun, le renforcement de la coopération entre pays et la constitution d'une base factuelle partagée destinée à éclairer l'élaboration des politiques et les réformes futures. Ces premiers résultats ont jeté les bases d'une action coordonnée, notamment par le développement d'outils communs et d'approches politiques à poursuivre lors des phases ultérieures.

- ii) En Finlande, l'initiative Barnahus a été mise en œuvre au sein de cinq unités spécialisées de centres hospitaliers universitaires en psychologie et psychiatrie médico-légales. Le projet, qui a permis de combler des lacunes législatives en proposant l'adoption d'un projet de loi spécifique au modèle Barnahus, a amélioré la qualité de la réponse du système judiciaire aux cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants, a innové en matière de formation à l'audition médico-légale, avec l'appui de l'intelligence artificielle, et a doté les professionnels des outils nécessaires pour traiter et gérer les affaires selon une approche adaptée aux enfants.
- iii) La Cellule de renseignement financier (CRF) bulgare bénéficie d'un projet mis en œuvre par le Conseil de l'Europe comprenant plusieurs activités destinées à renforcer les capacités de la Bulgarie en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Celles-ci portent notamment sur : 1) l'examen et l'amélioration de l'approche de supervision fondée sur les risques adoptée par la CRF ; 2) le renforcement des fonctions d'analyse stratégique et opérationnelle de la CRF ; 3) la formation et l'accompagnement en matière de renseignement de sources ouvertes (OSINT) ; et 4) la sensibilisation des entreprises et professions non financières désignées ainsi que des prestataires de services sur actifs virtuels aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels elles sont exposées. L'objectif du projet est de consolider le système bulgare de lutte contre le blanchiment de capitaux en améliorant les capacités de supervision et d'analyse de la CRF.
- iv) Afin d'aider la Slovaquie à fournir aux citoyens le même éventail et le même niveau de services malgré les importantes disparités de capacités entre les autorités locales (la Slovaquie dispose d'un système d'administration locale très fragmenté comptant près de 3 000 municipalités), le Conseil de l'Europe a fourni des conseils en matière de politiques publiques qui permettent aux autorités d'élaborer un ensemble cohérent de réformes globales.
- v) En Slovénie, le projet visant à améliorer le système de justice pour mineurs a permis d'élaborer un nouveau projet de loi destiné à moderniser ce système ainsi que le système pénitentiaire. Il s'agissait de la première réforme d'envergure depuis les années 1970. En conséquence, le système judiciaire est désormais davantage centré sur l'enfant et accorde une attention accrue à l'évaluation des risques et des besoins selon une approche individualisée, conformément aux normes européennes et internationales les plus récentes. En outre, la réinsertion des détenus s'est améliorée, le professionnalisme du personnel pénitentiaire s'est renforcé et la politique de gestion des ressources humaines a été améliorée.
- vi) À Chypre, le projet de mise en œuvre du Plan d'action national horizontal contre la corruption a permis d'assurer une gestion et un suivi efficaces des mesures adoptées et d'élaborer un document d'orientation présentant une méthodologie d'évaluation et de suivi de leur mise en œuvre.
- vii) Le projet relatif à l'amélioration de la capacité du système judiciaire à Chypre a fourni un appui technique aux autorités judiciaires chypriotes afin de préparer la mise en place d'un nouveau service chargé de la gestion et de l'administration des juridictions locales. Il a permis de dégager un consensus entre les différentes autorités et parties prenantes quant à la nécessité et à l'utilité de cette nouvelle instance.
- viii) Un projet multi-pays sur les mesures restrictives de l'UE (sanctions) a permis de mieux coordonner les approches des États membres en ce qui concerne l'identification de la propriété ou du contrôle effectif d'une entreprise et la surveillance des transactions en crypto-actifs afin d'empêcher le contournement des sanctions au moyen d'actifs virtuels. Un second projet multi-pays sur la mise en œuvre des sanctions a débuté fin 2023 afin de cartographier les compétences et les pouvoirs des États membres en matière de gel des avoirs.

28. Programmes conjoints dans la région sud-méditerranéenne

Le Conseil de l'Europe et l'UE ont poursuivi leur partenariat dans la région du sud de la Méditerranée afin de promouvoir les réformes prioritaires dans cette zone, en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains et d'État de droit, dans le cadre de l'agenda renouvelé de l'UE pour la Méditerranée et de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines.

Lancé en 2012, le **Programme Sud** constitue le principal outil régional permettant de rendre effectif le partenariat stratégique tripartite entre les deux organisations et les autorités partenaires de la région du sud de la Méditerranée, fondé sur des valeurs communes. Tout en se concentrant principalement sur l'action régionale, son approche axée sur la demande a permis de mettre en œuvre des interventions spécifiques aux pays, axées en particulier sur l'examen de la législation, la coopération internationale et le renforcement des capacités nationales, notamment en **Algérie**, en **Égypte**, en **Israël**, en **Jordanie**, au **Liban**, en **Libye**, au **Maroc**, en **Palestine**** et en **Tunisie**.

** Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

Achevé en octobre 2025 avec un budget de 5,56 millions d'euros, le **Programme Sud V** (septembre 2022–octobre 2025) a soutenu des réformes visant à lutter contre la criminalité et à renforcer la sécurité, tout en garantissant la protection des personnes dans la région conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et d'État de droit. Son champ thématique s'est étendu des initiatives dans le secteur de la justice à la lutte contre la criminalité organisée (traite des êtres humains, lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux), en passant par la protection des données, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants ainsi que l'autonomisation des jeunes et de la société civile. S'appuyant sur les enseignements tirés et sur la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe dans la région du sud de la Méditerranée, le **Programme Sud VI** (novembre 2025–décembre 2028) accorde une attention renforcée à la protection des données et à l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la lutte contre la criminalité organisée transnationale, pour un budget total de 4,7 millions d'euros.

Coordonné par le bureau du Conseil de l'Europe à Tunis, le programme Sud est mis en œuvre en synergie avec d'autres projets régionaux et bilatéraux conjoints UE/CoE. Il comprend notamment le projet régional **CyberSouth+** (3,89 M€), qui vise à renforcer les capacités de la justice pénale pour une meilleure coopération en matière de cybercriminalité et de divulgation de preuves électroniques, grâce à une combinaison d'actions régionales et nationales adaptées aux besoins et aux capacités de chaque pays impliqué dans le projet (**Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine** et Tunisie**). En outre, des programmes spécifiques à chaque pays ont été lancés en 2024, tels que « L'amélioration de la gouvernance économique par la lutte contre la corruption en **Tunisie** » (1,1 M€) et « Vers une justice plus protectrice, accessible et efficace au **Maroc** » (6,1 M€).

Dans un environnement extrêmement difficile, marqué par une situation sécuritaire instable dans la région, les activités du programme régional dans le sud de la Méditerranée, ainsi que les programmes nationaux au **Maroc** et en **Tunisie**, ont continué à produire des résultats tangibles, dont voici une liste non exhaustive :

- i) L'élargissement progressif de l'espace juridique commun entre la région du sud de la Méditerranée et l'Europe est l'objectif principal du Programme Sud depuis son lancement en 2012. À ce jour, le programme a facilité l'adhésion de cinq pays partenaires de la région à 15 conventions différentes du Conseil de l'Europe, soit un total 22 adhésions. En 2024, la **Tunisie** a adhéré à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, signé la Convention¹⁹ MEDICRIME sur la contrefaçon des produits médicaux, et a été invitée à signer la Convention Macolin sur la manipulation des compétitions sportives²⁰. Le **Liban** a rejoint le Centre Nord-Sud en qualité de membre associé en avril 2024, et le **Maroc** ainsi que la **Tunisie** ont été admis en qualité d'observateurs au sein du nouveau Comité sur les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET) à compter de janvier 2026. En outre, la **Jordanie**, le **Liban** et l'**Algérie** ont exprimé leur intérêt pour un renforcement de leurs relations avec le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD de la Convention 108²¹), tandis que l'**Égypte** a indiqué son intention d'obtenir le statut d'observateur auprès du CDNET.
- ii) Cadres juridiques nationaux harmonisés avec les normes du Conseil de l'Europe : le Mécanisme de réponse rapide (QRM), lancé par le Programme Sud en 2022, a continué d'apporter un appui à l'examen et à la rédaction de législations nationales, notamment dans le domaine de la protection des données, conformément aux Conventions 108 et 108+ du Conseil de l'Europe. À ce titre, la **Jordanie** a adopté une série de textes d'application (2024–2025) ; le premier projet de loi **libyen** sur la protection des données devrait être soumis au Parlement d'ici la fin de 2025 ; et le QRM a contribué à la révision du cadre de protection des données au **Liban** ainsi qu'aux négociations avec Eurojust (2024–2025). Un appui législatif complémentaire a porté sur des domaines tels que la réglementation des actifs virtuels (**Jordanie**, 2025), la lutte contre la traite des êtres humains conformément à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains²² (**Liban**, 2024), ainsi que des réformes constitutionnelles et judiciaires, notamment par le biais d'avis de la Commission de Venise (**Liban**, 2022 et 2024) et d'activités de dialogue et d'ateliers techniques au **Maroc** (2023–2025).

¹⁹ Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (CTS 211).

²⁰ Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE n° 215).

²¹ Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE 108) ; Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE 223).

²² Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE 197).

- iii) Renforcement des compétences spécialisées des professionnels de la justice pénale pour enquêter sur les affaires de cybercriminalité impliquant des preuves électroniques. En 2025, des juges, procureurs et enquêteurs d'**Algérie**, d'**Égypte**, de **Jordanie**, du **Liban**, de **Libye**, du **Maroc**, de **Palestine**** et de **Tunisie** ont renforcé leurs capacités en matière de traitement des preuves électroniques, d'enquêtes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants en ligne (OCSEA), de violences faites aux femmes facilitées par les technologies numériques, de criminalité liée aux crypto-actifs et d'enquêtes transfrontalières. Parallèlement, des réformes législatives ont progressé au **Maroc**, tandis que des travaux législatifs préparatoires ont été engagés dans d'autres pays partenaires. Ces évolutions, conjuguées à des formations de plus en plus orientées vers la pratique et à des exercices opérationnels, ont contribué à améliorer la coopération interinstitutionnelle, à développer des ressources nationales de formation et à renforcer l'état de préparation face à des affaires de cybercriminalité complexes et transnationales.
- iv) Amélioration des performances du système judiciaire grâce à l'utilisation des outils de la CEPEJ, contribuant à une efficacité accrue de la justice au **Maroc**, notamment en ce qui concerne la collecte et l'utilisation de statistiques fiables, la pondération des affaires, ainsi que la transformation numérique et le développement de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la justice. Parallèlement, un programme de formation a renforcé les compétences en leadership et en gestion de 150 magistrats, et consolidé leur rôle dans la modernisation du système judiciaire. Les travaux régionaux du Réseau arabe des services d'inspection judiciaire (**ARNJIS**) de la CEPEJ ont été approfondis et leur champ d'action a été élargi en réponse au vif intérêt manifesté par plusieurs pays arabes pour cette coopération. Le Qatar, Oman, le Yémen et la Mauritanie ont rejoint le réseau sans bénéficier d'un soutien financier au titre du Programme Sud.
- v) Renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux : en **Tunisie**, une méthodologie d'évaluation de la législation au regard des risques de corruption a été finalisée en 2025 en coopération avec la Présidence du Gouvernement, en vue de son approbation formelle et de son application à l'ensemble des actes de l'administration centrale. Parallèlement, 417 fonctionnaires ont bénéficié d'une formation théorique et pratique sur des thèmes essentiels tels que la gestion des conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte et l'identification des risques de corruption dans les marchés publics. Les capacités du Contrôle général des finances, organe supérieur de contrôle des finances publiques, ont également été renforcées afin de mieux exploiter les audits à des fins de prévention et de détection de la corruption. Au niveau régional, les cellules de renseignement financier de **Jordanie**, du **Maroc**, de **Palestine**** et de **Tunisie** ont renforcé leurs capacités à conduire des enquêtes financières et des analyses stratégiques en matière de criminalité économique, ainsi qu'à atténuer les risques liés aux actifs virtuels et aux prestataires de services correspondants, dans un contexte d'évolution des cadres réglementaires. En **Jordanie**, les actifs virtuels ont été réglementés par l'introduction de mesures d'octroi de licences, de lutte contre le blanchiment de capitaux et de protection des consommateurs ; des évaluations des risques de corruption ont également été conduites et des cadres d'intégrité ont été renforcés dans les pays du sud de la Méditerranée ; et le recouvrement d'avoirs ainsi que la gestion des biens saisis ont progressé grâce à la coopération internationale, notamment par la création, en 2025, du Réseau interinstitutionnel MENA pour le recouvrement des avoirs.
- vi) Au **Maroc**, la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains a mis au point un ensemble d'outils pratiques (comprenant un guide des indicateurs, un guide d'entretien avec les victimes, un passeport des droits et une carte des droits des victimes) destinés tant aux professionnels qu'aux victimes. Cet ensemble constitue désormais un cadre de référence national pour la détection, l'identification et l'accompagnement des victimes par l'ensemble des acteurs compétents au Maroc, y compris les organisations de la société civile. Dans un souci de réduction de la surpopulation carcérale et de promotion des peines alternatives, un module national de formation sur les sanctions alternatives a été élaboré afin de renforcer les compétences des juges et des autres professionnels du droit. Un appui a également été apporté à la création du premier Observatoire national de la criminalité, afin de renforcer la recherche sur les phénomènes criminels et les politiques pénales. Plus de 400 professionnels ont bénéficié d'une formation spécialisée sur le traitement des affaires impliquant des femmes et des enfants victimes de violence, notamment en vue d'améliorer les pratiques relatives à la charge de la preuve dans les affaires de violences sexuelles à l'encontre des femmes.

- vii) Renforcement des capacités des autorités nationales, des professionnels du droit et d'autres acteurs à mettre en œuvre effectivement les normes du Conseil de l'Europe dans le sud de la Méditerranée : La plateforme HELP, qui compte désormais plus de 3 700 utilisateurs dans le sud de la Méditerranée, soit une augmentation de plus de 50 % depuis le lancement du Programme Sud V en 2022, propose 24 cours HELP traduits en arabe en accès libre pour l'auto-apprentissage. Plus de 3 000 professionnels de première ligne, membres du pouvoir judiciaire, juristes et autres professionnels, ainsi que des représentants des autorités nationales ont renforcé leurs compétences techniques et leurs capacités, notamment dans les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains, de la protection des données et du droit au respect de la vie privée, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que de la coopération internationale en matière pénale, notamment au moyen de cours HELP encadrés mis en œuvre en **Algérie**, en **Égypte**, en **Jordanie**, au **Liban**, en **Tunisie** et au **Maroc**.
- viii) Sensibilisation accrue des organisations de la société civile et des jeunes aux normes du Conseil de l'Europe : dans un contexte d'affaiblissement des institutions démocratiques, il est essentiel de continuer à associer un éventail plus large de parties prenantes, parallèlement à la coopération plus traditionnelle avec les autorités et institutions nationales. Lancé en 2024, le programme « Éducation aux droits de l'homme pour les jeunes » (HEY) a touché 65 pays grâce à ses cinq cours thématiques consacrés à l'éducation aux médias et à l'information, à la protection des données, au dialogue interculturel et interreligieux, au sport et à l'environnement. Le réseau « État de droit et jeunesse » (**RoLYN**) a renforcé les capacités des jeunes et favorisé la collaboration interrégionale afin d'aborder les liens entre la lutte contre la criminalité économique et la protection de l'environnement. Une cohorte de représentants d'organisations de jeunesse, dont 65 % proviennent du sud de la Méditerranée (**Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc et Tunisie**) a bénéficié de formations ciblées et de micro-subsidies dans le cadre du RoLYN.

29. Programmes conjoints en Asie centrale

Le Programme conjoint Union européenne–Conseil de l'Europe « **Appui aux réformes démocratiques, aux mécanismes de protection des droits de l'homme et aux principes de l'État de droit en Amérique latine, en Asie centrale et en Mongolie 2024-2026** » est mis en œuvre par la Commission de Venise depuis janvier 2024. En Asie centrale, ses activités portent plus particulièrement sur le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan et viennent contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, de l'État de droit et des mécanismes de protection des droits de l'homme dans ces pays.

En 2025, la Commission de Venise a fourni une assistance juridique adaptée aux autorités nationales d'Asie centrale, principalement afin notamment d'améliorer leurs cadres constitutionnels et législatifs ainsi que leurs mécanismes de protection des droits de l'homme, conformément aux normes européennes et internationales applicables.

À la demande des autorités de la République kirghize, la Commission de Venise a adopté deux avis en mars 2025. Le premier²³ portait sur des amendements à la législation relative à la lutte contre la violence domestique et au Code des infractions, et proposait notamment la création d'un dispositif de surveillance électronique des auteurs d'infractions. Le second²⁴ examinait des dispositions relatives au transfert obligatoire de personnes en état d'intoxication aux fins d'un traitement d'urgence contre la toxicomanie.

En novembre 2025, la Commission de Venise a apporté son assistance à la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe chargée d'observer les élections législatives anticipées en République kirghize.

IV. LEÇONS TIRÉES DU PASSÉ

30. Les leçons ci-après peuvent être tirées de la mise en œuvre des programmes conjoints au cours de la période de référence :

- i) Il est essentiel de maintenir le dialogue avec les acteurs d'un projet et ses bénéficiaires à différents niveaux et de chercher à obtenir des retours d'information réguliers, la souplesse et la résilience devant faire partie intégrante de la conception des projets. Cela permet d'intégrer la flexibilité et la résilience dès la conception du projet, facilitant ainsi l'identification de nouveaux besoins et l'adaptation des activités aux réalités du terrain, pour garantir l'atteinte des résultats escomptés. L'adaptation, dans la mesure du possible, aux besoins nouveaux et émergents renforce la pertinence et l'impact des interventions, tout en améliorant la performance des projets et en stimulant la motivation des partenaires ainsi que celle du personnel du Conseil de l'Europe.

²³ Doc. CDL-AD(2025)008.

²⁴ Doc. CDL-AD(2025)009.

- ii) L'évolution des priorités des partenaires ou l'absence de volonté politique en faveur des réformes exigent une adaptation des projets afin de cibler les parties prenantes et les domaines de coopération présentant un potentiel de réalisation des résultats escomptés pour les programmes.
- iii) Les programmes régionaux de type « facilité » offrent un outil souple et efficace permettant de faire face aux nouveaux défis et risques. L'équilibre entre flexibilité et adaptabilité de ces programmes est une véritable valeur ajoutée qui leur permet d'atteindre des objectifs clairement définis.
- iv) L'expérience acquise par le Conseil de l'Europe dans le cadre du processus d'élargissement de l'UE en Europe du Sud-Est est précieuse pour le processus d'adhésion de l'Ukraine et de la République de Moldova. À ce titre, la fertilisation croisée et les synergies sont de plus en plus recherchées au sein des Programmes conjoints.
- v) La gestion et l'atténuation des risques constituent un élément essentiel du suivi des Programmes conjoints, et visent à assurer l'identification en temps utile des risques ainsi que la conception et la mise en œuvre efficaces de mesures d'atténuation appropriées. L'évaluation continue des risques revêt une importance particulière au regard des conséquences évolutives de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ainsi que du contexte sécuritaire instable dans le sud de la Méditerranée, qui continuent de générer des incertitudes et peuvent influencer sur la planification et la mise en œuvre des Programmes conjoints, ainsi que sur la durabilité des résultats.
- vi) Les actions régionales, complémentaires des actions nationales, ont démontré une forte valeur ajoutée en offrant une plateforme d'échange d'expertise et de bonnes pratiques, en favorisant l'apprentissage entre pairs et en renforçant la coopération et le dialogue au niveau régional. La flexibilité de la structure des projets régionaux est essentielle au regard des évolutions en cours, afin de garantir la composition et les modalités d'intervention les plus adaptées.
- vii) La qualité de l'assistance fournie par les Programmes conjoints, qu'il s'agisse du soutien technique ou de l'expertise ciblée (notamment à travers le mécanisme de coordination de l'expertise dans le cadre de la facilité horizontale et les mécanismes de réaction rapide dans le cadre du partenariat pour la bonne gouvernance et du programme Sud), est largement reconnue par les institutions bénéficiaires et produit des résultats concrets.
- viii) Le maintien de canaux de communication ouverts entre les autorités et les partenaires, notamment sur des questions intersectionnelles nécessitant une coopération interinstitutionnelles, permet de créer des synergies sous forme de fertilisation croisée et de mutualisation d'outils ou d'efforts de promotion.
- ix) Parallèlement à une assistance sur mesure, comprenant expertise juridique, renforcement des capacités et sensibilisation, la promotion d'une approche multipartite est indispensable pour obtenir des résultats tangibles sur le terrain et garantir un impact positif des actions sur les citoyens. Une approche inclusive associant l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre des programmes conjoints, et notamment les membres de la société civile en tant que détenteurs de droits, doit être favorisée pour faire en sorte que les partenaires nationaux s'approprient davantage les mesures, mais aussi pour améliorer la coopération interinstitutions et confier un rôle accru aux organisations de la société civile en tant qu'artisans du changement et vecteurs de communication directe avec la population, mettant en évidence les changements concrets apportés par les programmes conjoints dans la vie quotidienne.
- x) Un engagement plus large des parties prenantes et des partenariats avec des intermédiaires neutres sont nécessaires pour atténuer les risques et garantir la durabilité. En Méditerranée, une coopération étroite avec d'autres organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, s'est avérée efficace pour atténuer les risques et renforcer la crédibilité et la neutralité de l'action. Dans un contexte où les institutions démocratiques s'affaiblissent et où la méfiance, notamment chez les jeunes, à l'égard de la coopération internationale fondée sur les normes et les valeurs occidentales et européennes est croissante, il est crucial d'impliquer un éventail plus large de parties prenantes pour assurer une mise en œuvre durable des normes. Dans ce contexte, iLEGEND mobilise des jeunes et des acteurs de la société civile issus des États membres de l'Union européenne, des pays candidats et candidats potentiels, ainsi que de pays tiers du sud de la Méditerranée et d'Afrique, en leur proposant des formations et des initiatives de mise en réseau destinées à renforcer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences afin de comprendre, revendiquer et promouvoir leurs propres droits ainsi que ceux d'autrui, en référence aux normes du Conseil de l'Europe. Le Programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes (HEY) répond à cette nécessité de mieux toucher les jeunes et les organisations de la société civile en leur offrant des formations de qualité et des outils accessibles basés sur la méthodologie HELP. En parallèle, les professionnels et les représentants des autorités nationales continuent de bénéficier de cette approche.

ANNEXE I. PROGRAMMES CONJOINTS EN COURS EN 2025

Instrument financier	Intitulé du contrat	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Enveloppe totale du programme en euros	Contribution de l'Union européenne en euros	Contribution du Conseil de l'Europe en euros
Europe du Sud-Est et Türkiye						
Albanie						
IPA III	Assistance au cycle électoral en Albanie	10/07/2025	09/07/2028	2 223 000,00	2 000 000,00	223 000,00
NDICI	Promouvoir la liberté d'expression en Albanie par le biais d'un dialogue ouvert	01/01/2025	31/12/2026	167 000,00	150 000,00	17 000,00
Serbie						
IPA	Soutien à la réforme du système judiciaire en Serbie	01/01/2022	31/12/2025	3 334 000,00	3 000 000,00	334 000,00
IPA III	Gestion des ressources humaines dans l'administration locale - phase 3	03/02/2025	02/11/2027	1 300 000,00	1 170 000,00	130 000,00

IPA 2024	Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire à prendre en charge les personnes privées de liberté souffrant de troubles de santé mentale, et améliorer la mise en œuvre des sanctions alternatives et des dispositifs de suivi post-pénal	01/09/2025	31/08/2028	1 670 000,00	1 500 000,00	170 000,00
Türkiye						
IPA	Soutien à la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux	17/09/2021	16/06/2026	5 500 000,00	4 950 000,00	550 000,00
IPA III 2022	Améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères en Türkiye	12/07/2024	11/07/2029	5 403 333,00	4 863 000,00	540 333,00
IPA III	Favoriser la participation de la société civile et le renforcement des capacités pour l'accès à la justice en Türkiye	22/12/2025	21/12/2028	4 445 000,00	4 000 000,00	445 000,00
Kosovo* :						
IPA	Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK) Phase III	01/07/2020	30/12/2025	2 460 000,00	2 214 000,00	246 000,00
Au niveau régional						
IPA	Facilité horizontale de l'Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Türkiye - Phase III	01/01/2023	31/12/2026	42 175 000,00	36 000 000,00	6 175 000,00

IPA	Intégration des Roms - Phase III	01/05/2023	30/04/2026	3 000 000,00	2 700 000,00	300 000,00
IPA	CyberSEE – Coopération renforcée en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Europe du Sud-Est et en Türkiye	01/01/2024	30/06/2027	5 500 000,00	4 950 000,00	550 000,00
Europe orientale et Caucase du sud						
République de Moldova						
NDICI	Appui à la réforme de la justice en République de Moldova	27/05/2023	26/11/2026	2 700 000,00	2 430 000,00	270 000,00
Ukraine						
ENI	Soutien à la mise en œuvre des normes européennes relatives à la lutte contre la discrimination et aux droits des minorités nationales en Ukraine	01/07/2023	30/06/2026	1 999 997,00	1 800 000,00	199 997,00
Au niveau régional						
ENI	Soutien à une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les pays du Partenariat oriental (Justice Dashboard EaP).	15/01/2021	14/07/2025	2 223 000,00	2 000 000,00	223 000,00

NDICI	Partenariat pour une bonne gouvernance Union européenne/Conseil de l'Europe pour les pays du Partenariat oriental - Phase III	01/03/2023	28/02/2027	21 230 000,00	16 500 000,00	4 730 000,00
NDICI	CyberEast+ - Action renforcée contre la cybercriminalité pour la cyber-résilience dans les États du Partenariat Oriental	01/03/2024	28/02/2027	3 888 889,00	3 500 000,00	388 889,00
Multilatéral						
Programme EU4Health	Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	01/01/2022	30/04/2025	6 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
NDICI -CSO	iLEGEND III - Échange pour l'apprentissage interculturel par l'éducation globale, le travail en réseau et le dialogue	20/12/2022	19/12/2026	2 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
Erasmus +	Tous ensemble, encore plus d'égalité dans le sport	01/03/2023	28/02/2025	500 000,00	400 000,00	100 000,00
NDICI	Action globale renforcée sur la cybercriminalité (GLACY-e)	01/08/2023	15/12/2028	13 334 000,00	12 000 000,00	1 334 000,00
Erasmus +	Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2024-2025	01/01/2024	31/12/2025	2 800 000,00	1 600 000,00	1 200 000,00
Programme EU4Health	Renforcement des systèmes européens de Substances d'Origine Humaine (SoHO)	01/01/2024	31/12/2027	18 400 000,00	4 600 000,00	13 800 000,00

Creative Europe	Journées européennes du patrimoine 2024	01/01/2024	30/06/2025	800 000,00	400 000,00	400 000,00
Erasmus +	Équilibre S4 - Renforcer les piliers sécurité et services de la Convention de Saint-Denis	01/01/2024	31/12/2025	445 000,00	400 000,00	45 000,00
Programme EU4Health	Renforcement des systèmes européens de Substances d'Origine Humaine (SoHO)	01/01/2025	31/12/2027	12 831 000,00	6 556 000,00	6 275 000,00
Creative Europe	Journées européennes du patrimoine 2025	01/01/2025	30/06/2026	800 000,00	400 000,00	400 000,00
Erasmus +	Sport pour toutes et tous : promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination envers les personnes en situation de handicap	01/03/2025	31/08/2026	500 000,00	400 000,00	100 000,00
CERV	Phase 2 de « Renforcer les connaissances et la capacité des organisations de la société civile à lutter contre le discours haineux en ligne »	01/06/2025	30/11/2026	223 000,00	200 000,00	23 000,00
JUST	Soutien au Conseil de l'Europe pour le réseau européen des organes de surveillance des prisons	01/08/2025	31/07/2026	166 667,00	150 000,00	16 667,00

États membres de l'UE						
Multi-bénéficiaires						
TSI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique 2022 : politiques frontalières et migratoires ; renforcement des capacités pour absorber les fonds de l'Union, notamment dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (RRF) ; administration des recettes et gestion des finances publiques, gouvernance et administration publique ; secteur financier et accès au financement	22/04/2022	21/04/2025	8 227 806,00	7 410 014,00	817 792,00
TSI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique - 2023 : gouvernance, administration publique, secteur financier et accès au financement	01/07/2023	30/06/2026	5 000 000,00	4 500 000,00	500 000,00
TSI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique : politiques frontalières et migratoires ; gouvernance et administration publique ; marché du travail, éducation, santé et services sociaux ; secteur financier et accès au financement	22/06/2024	21/06/2027	9 057 472,00	7 880 000,00	1 177 472,00
TSI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes via l'instrument de soutien technique 2022 : gouvernance, administration publique et accès au financement	22/05/2025	21/05/2028	2 479 309,00	2 157 000,00	322 309,00
JUST	Soutien au Conseil de l'Europe pour le réseau européen des organes de surveillance des prisons	21/07/2023	20/07/2025	345 000,00	310 000,00	35 000,00
CERV	Lutte contre la violence et le discours de haine anti-LGBTIQ et renforcement de la sensibilisation et des récits factuels sur les personnes LGBTIQ	04/11/2023	03/11/2026	1 334 000,00	1 200 000,00	134 000,00

JUST	Action Européenne pour renforcer la justice adaptée aux enfants	01/01/2024	30/06/2026	950 000,00	855 000,00	95 000,00
FSE+	ROMACT 10 – Renforcement des capacités pour l'inclusion des Roms au niveau local	01/09/2024	31/03/2026	2 360 000,00	2 000 000,00	360 000,00
CERV	Égalité et non-discrimination pour les Roms : Mémoire et éducation sur l'Holocauste des Roms (RomaMemory)	23/05/2024	22/05/2026	778 000,00	700 000,00	78 000,00
Fonds de sécurité interne	CyberSPEX - Coopération renforcée des États membres de l'UE en matière de preuves électroniques par le biais du deuxième protocole à la Convention de Budapest	01/03/2024	31/12/2026	2 230 000,00	2 000 000,00	230 000,00
JUST	EU-CdE HELP dans l'UE IV (Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit dans l'Union européenne)	01/11/2024	30/04/2027	1 088 243,50	979 419,15	108 824,35
JUST	Service d'appui à la publication annuelle du Tableau de bord de la justice de l'Union européenne	03/04/2025	02/04/2026	333 333,00	300 000,00	33 333,00
Erasmus +	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues XII	01/01/2025	31/12/2025	875 000,00	700 000,00	175 000,00

TSI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes via l'instrument de soutien technique : gouvernance, administration publique et accès au financement	22/05/2025	21/05/2028	2 479 309,00	2 157 000,00	322 309,00
États non-membres/ Voisinage méridional						
Maroc						
NDICI	Vers une justice plus protectrice, plus accessible et plus efficace au Maroc - (MA-JUST)	01/06/2024	30/09/2027	6 112 000,00	5 500 000,00	612 000,00
Tunisie						
NDICI	AGELA : Amélioration de la Gouvernance Économique par la Lutte Anti-corruption en Tunisie	01/07/2024	30/06/2027	1 112 000,00	1 000 000,00	112 000,00
Au niveau régional						
NDICI	Programme Sud V - Appui régional pour renforcer les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie dans le sud de la Méditerranée	01/09/2022	31/10/2025	5 556 000,00	5 000 000,00	556 000,00
NDICI-Europe dans le monde	CyberSouth+ : Renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans la région du Voisinage Sud	01/01/2024	31/12/2026	3 890 000,00	3 500 000,00	390 000,00

NDICI	Sud VI (AAP 2024)	01/11/2025	31/12/2028	4 706 000,00	4 000 000,00	706 000,00
États non membres/Asie centrale						
NDICI	Soutien aux réformes démocratiques, aux mécanismes des droits l'humains et aux principes de l'État de droit en Amérique latine, en Asie centrale et en Mongolie	01/01/2024	31/12/2026	763 160,00	725 000,00	38 160,00

ANNEXE II. PROGRAMMES CONJOINTS SIGNÉS EN 2025

Instrument financier	Intitulé du contrat	Date de signature	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Enveloppe totale du programme en euros	Contribution de l'Union européenne en euros	Contribution du Conseil de l'Europe en euros
JUST	Service d'appui à la publication annuelle du Tableau de bord de la justice de l'Union européenne	03/04/2025	04/04/2025	03/04/2026	333 333,00	300 000,00	33 333,00
TSI	Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes via l'instrument de soutien technique : gouvernance, administration publique et accès au financement	21/05/2025	22/05/2025	21/05/2028	2 479 309,00	2 157 000,00	322 309,00
JUST	Soutien au Conseil de l'Europe pour le réseau européen des organes de surveillance des prisons	20/06/2025	01/08/2025	31/07/2026	166 667,00	150 000,00	16 667,00
JUST	Phase 2 de « Renforcer les connaissances et la capacité des organisations de la société civile à lutter contre le discours haineux en ligne »	07/07/2025	01/06/2025	30/11/2026	223 000,00	200 000,00	23 000,00
IPA III	Assistance au cycle électoral en Albanie	10/07/2025	10/07/2025	09/07/2028	2 223 000,00	2 000 000,00	223 000,00
IPA 2024	Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire à prendre en charge les personnes privées de liberté souffrant de troubles de santé mentale, et améliorer la mise en œuvre des sanctions alternatives et des dispositifs de suivi post-pénal	25/07/2025	01/09/2025	31/08/2028	1 670 000,00	1 500 000,00	170 000,00
NDICI	Sud VI (AAP 2024)	21/11/2025	01/11/2025	31/12/2028	4 706 000,00	4 000 000,00	706 000,00

Erasmus +	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues XIII	05/12/2025	01/01/2026	31/12/2028	2 625 000,00	2 100 000,00	525 000,00
Erasmus +	Actives et égales : la santé des femmes dans le sport à travers les générations	10/12/2025	01/01/2026	31/12/2027	500 000,00	400 000,00	100 000,00
IPA III	Renforcer les droits et les conditions des femmes dans les prisons en Türkiye conformément aux normes internationales et européennes	19/12/2025	01/01/2026	30/09/2029	4 444 450,00	4 000 000,00	444 450,00
Creative Europe	Journées européennes du patrimoine 2026, 2027, 2028	19/12/2025	01/01/2026	31/12/2028	2 800 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
IPA III	Favoriser la participation de la société civile et le renforcement des capacités pour l'accès à la justice en Türkiye	22/12/2025	22/12/2025	21/12/2028	4 445 000,00	4 000 000,00	445 000,00